

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Alain VIOLLET.

MONSIEUR LE MAIRE

Il est 19h30. Je vous propose que nous démarrions ce conseil municipal, tout d'abord par l'appel, mais je veux saluer un jeune citoyen, je crois qu'il doit être le plus jeune citoyen qu'on a eu dans cette assemblée. Bonsoir, jeune homme. Qui prend l'appel ?

MME CHARPENTIER [00:00:24]

Florent.

MONSIEUR LE MAIRE

Florent, je te laisse faire l'appel.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Appel.

Le compte est bon.

Présents :	Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Éric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENÉ, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI
Excusé / pouvoir :	Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)
Absent :	

Secrétaires de séance :	de Henry DUARTE (pour la majorité) Sandra GAUSSUIN-PISKULA (pour l'opposition).
-------------------------	--

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Secrétaires de séance.

MONSIEUR LE MAIRE

Pour les secrétaires de séance, pour la majorité, on propose Henry DUARTE. Et pour l'opposition, Mme GAUSSUIN-PISKULA. Il y a Christiane qui arrive.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mais M. le Maire, avant que l'on commence la séance, on a manifestement un problème du micro puisque dans le groupe d'opposition, nous n'avons que deux micros pour sept.

MONSIEUR LE MAIRE

Le son est bon, là ? Puisque j'ai pas de retour particulier.

[Brouhaha]

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon ? Parfait. Allez, je vous propose donc, Henry DUARTE. Et pour l'opposition, Mme GAUSSUIN-PISKULA. Je vous propose, donc, que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER

MONSIEUR LE MAIRE

Adoption du compte rendu de la séance du 30 janvier. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Pas de question particulière. Celui de mars n'a pas pu être signé – Nathalie arrive également – manifestement par l'opposition. Très bien. Ils sont adoptés. Je vous propose qu'on les mette au vote.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Non, non, M. le Maire. M. le Maire, non. Vous ne pouvez pas dire que ça n'a pas été signé par l'opposition. Il y a eu un cen...

MONSIEUR LE MAIRE

Vous étiez le signataire. À priori, vous n'avez pas eu le temps de le signer.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Pardon ?

MONSIEUR LE MAIRE

On m'a dit que vous étiez signataire, que vous n'aviez pas eu le temps de le signer, Monsieur.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Oui. On a fait les remarques en temps et en heure. On a eu 10 jours pour avoir le retour de remarques.

Et vos agents ont le droit d'être en vacances. Voilà. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est... c'est un autre droit. Alors, il fallait donner délégation à un de vos colistiers, Monsieur.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Oui, oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Ça aurait été peut-être plus simple. Allez.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Attention à ce que vous dites.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, bien sûr. Allez.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Attention à ce que vous faites !

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose qu'on adopte au moins le PV de la séance du 30 janvier. Qui est pour ? Je vous remercie.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Et on va tout de suite rentrer dans le vif du sujet avec le compte rendu de délégation qui fait suite à un certain nombre de questions qui nous ont été adressées. Je vais me permettre de les lire. Sur les décisions 2025 DC 075 : « Formation à l'égalité femmes-hommes, 20 agents et 20 élus. Cette formation n'a pas été proposée aux élus de l'opposition. Pour quelle raison ? » Je vais laisser Christiane PUTHOD apporter une réponse. Christiane.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Je vais un peu... je vais revenir en arrière. Je rappelle les conditions. Nous avons délibéré, souvenez-vous, le 17 octobre 2024, sur Safe Place for Women, visant à faire de Corbas une ville sûre pour les femmes, avec un plan d'action. Cela a été adopté non sans mal parce que vous aviez des amendements au prétexte d'inclusion qui visaient à réduire la portée d'une telle résolution. Comme ce n'était pas un coup de com, c'était une vraie décision politique. Nous avons... la direction générale nous a proposé, et nous avons trouvé ça très intéressant, elle nous a proposé une démarche novatrice de coconstruction de ce plan d'action avec les agents de la commune et leurs élus de référence. Jusqu'à nouvel ordre, vous n'êtes pas élus de référence. Donc, je suis désolée.

Il ne s'agissait, donc, pas d'un séminaire politique, mais d'une vraie formation coproductive. Je vous conseille d'ailleurs de faire cette formation avec EGAE, la société-conseil avec qui nous avons travaillé, qui est codirigée par Caroline DE HAAS, qui fait autorité sur ces questions d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes. Alors, parce que je le rappelle quand même, les femmes ne sont pas une

communauté, comme vous l'avez dit la dernière fois, ça m'avait beaucoup choquée, mais elles représentent quand même la moitié de l'humanité. Et elles méritent que nous en faisons une résolution particulière. Comme vous l'avez vu dans une délibération, je m'étais engagée à travailler les autres questions que vous vouliez introduire dans cette résolution, et donc, vous verrez ce soir, à l'occasion d'une délibération, nous allons traiter de l'inclusion de la communauté LGBTQ+. Voilà, ma réponse.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Ce n'est pas une réponse, Mme PUTHOD. Pourquoi n'avons-nous pas été invités ?

MONSIEUR LE MAIRE

Bien sûr que c'est une réponse, Monsieur.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Vous n'avez pas invité... Vous avez... Parce que vous n'avez pas écouté.

MONSIEUR LE MAIRE

On vous a donné.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Vous n'avez pas écouté. J'ai expliqué...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous pouvez rééclaircir pourquoi la communauté du groupe d'opposition n'a pas été invitée ?

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

... que nous avons adopté un plan d'action. Mais laissez-moi parler, s'il vous plaît ! Nous avons adopté un plan d'action. Et donc, avec les personnels et les élus référents au service, nous avons travaillé à déployer ce plan d'égalité. Je suis désolée, ça vous chagrine, mais vous n'êtes pas encore dans la majorité.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais loin de là.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Et donc, on n'est pas élus référents. Et quand y a-t-il eu un vote pour les élus référents sur ce sujet, Mme PUTHOD ?

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Écoutez, c'est les adjoints, Monsieur. Vous savez, moi, je suis adjointe aux affaires sociales. Il y a une adjointe à l'éducation. Il y a les adjoints au sport.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a des conseillers, il y a une liste.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Il y a les adjoints à la culture. Il y a les adjoints. Voilà.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Pouvez-vous nous donner la liste des élus qui ont participé à cette formation, s'il vous plaît ?

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Très, très bien.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Écoutez, vous n'êtes pas d'accord, mais ce n'est pas grave.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Non, mais on reposera la question au prochain conseil alors.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais vous reposerez la question. Vous adorez poser les questions, on le sait. Alors, on va passer bien sûr. Voilà.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous n'y répondez pas.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

On pose des questions parce qu'on n'a pas les réponses.

MONSIEUR LE MAIRE

S'il vous plaît, allez, décision suivante qui faisait office de question, c'est la décision DC 109 : « Campagne digitale événementielle, quatre campagnes sur les événements organisés par la collectivité sur Facebook et Instagram, au bénéfice du Progrès, pour une dépense de 3 230,14 €. Quand ces quatre campagnes sont ou ont-elles été programmées ? Qu'est-ce qui va être mis en avant ? » Et je vais, donc, laisser la parole à ma première adjointe, Laurence. C'est parti.

MADAME LAURENCE MOULIN

Bonsoir. Il s'agit des grandes manifestations de la Ville. Si je les prends un petit peu chronologiquement dans l'année, tout d'abord, le carnaval, la foire, le Téléthon et toutes les festivités de décembre, la fête des Lumières, le marché de Noël, la parade de Noël. Donc, ces manifestations font l'objet d'une insertion une semaine avant dans le Progrès, voilà, tout simplement. J'en profite pour vous dire que nous avons fait le bilan de la foire cette semaine. Et en fait, ce bilan est très, très positif pour les forains, pour nous tous. Donc, j'en profite, vu qu'on parle des événements de la Ville, de remercier le comité des fêtes, les services techniques, le service communication et le comité d'organisation qui ont œuvré pour que cet événement soit réussi en entier.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Laurence. Question suivante qui nous était proposée, DC 110 : « Il est prévu l'acquisition de gilets pare-balles et la création d'un CSU avec une demande de subvention. Le CSU n'était, donc, pas existant. » Question : 14 postes de policiers municipaux sont couverts... sont ouverts. Combien de gilets

sont-ils prévus à l'acquisition ? Je laisse la parole à Éric MAILLET.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Bonsoir à tous. Pour rappel, on ne va pas rentrer dans les petites polémiques habituelles. Le CSU existe depuis 2011. Les demandes de subvention concernées, c'est concrètement, effectivement, il y a des travaux importants qui s'achèvent ces jours-ci, qui ont été faits au poste de police municipale pour aménager une salle de supervision en direct. Donc, ça permet d'apporter une petite, voilà, une partie... une contribution sous forme de subvention à ceci. S'agissant des gilets pare-balles, écoutez, c'est tout simple. Tout policier municipal ou, en l'occurrence maintenant, on recrute des ASVP, agents de surveillance de la voie publique, sont dotés d'un gilet pare-balles. Donc, on en achète au fur et à mesure de la création des postes et du renouvellement. En l'occurrence, la somme, là, c'était l'achat de cinq gilets, donc : quatre pour les nouveaux postes et un pour un renouvellement de gilets pare-balles. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est clair, ça mérite de la clarté. Ensuite, 2025, le DC 124 : « Révision des tarifs 2025. Il est prévu une augmentation des prix selon la moyenne annuelle de l'INSEE, soit plus 2 % à partir du 1^{er} septembre 2025. Nous vous remercions de lister les services impactés sur cette augmentation tarifaire ». Et je donne la parole à Michel MALTRAIT, Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Bonjour à toutes et tous. Alors, ça concerne les écoles du service culturel, c'est-à-dire musique et arts plastiques et également les écoles qui sont liées à la DEJS, tout ce qui est lié à la DEJS : le sport, le périscolaire et l'extrascolaire.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, merci pour cette réponse.

LUTTE CONTRE LE CANCER - LA SCINTILLANTE 2025 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE LÉON BÉRARD

MONSIEUR LE MAIRE

Et je vous propose, donc, que nous passions au sujet suivant, qui concerne La Scintillante, la lutte contre le cancer, versement d'une subvention au centre Léon Bérard. Et je donne la parole à Laurence MOULIN.

MADAME LAURENCE MOULIN

Oui, alors ce soir, je vous propose de reconduire notre engagement collectif dans la lutte contre le cancer. À l'occasion d'Octobre Rose, je vous propose de renouveler notre participation à la course La Scintillante qui est organisée au profit du centre Léon Bérard. La course aura lieu le 28 septembre. Donc, nous nous proposons, comme chaque année, d'engager une équipe de marcheurs ou de coureurs, composés d'élus et d'agents municipaux, qui porteront les couleurs de la Ville. Le montant de ces participations s'élève à 1 900 €, dont 1 000 € sous forme de subvention. Y a-t-il des questions, non ?

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions particulières ? Pas d'intervention non plus. Aussi, je vous propose que nous mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité. Point suivant.

SPL OSER – RÉDUCTION DU CAPITAL

MONSIEUR LE MAIRE

On va parler de la SPL Oser. Et je vais donner la parole à Eddie BREVALLE concernant la réduction du capital pour deux entités.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Je vais demander, donc, à Christophe MALMAZET de bien vouloir sortir de la salle.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Donc, bonsoir à tous. Le syndicat d'énergie de la Loire et la Ville de Megève ont demandé la reprise de leur capital investi dans la SPL Oser. Le syndicat d'énergie est un actionnaire historique de 2013 qui s'intéressait à la SPL Oser mais qui n'a en propre, aucun patrimoine à rénover, car leurs bureaux sont récents. Concernant la ville de Megève, c'est un cas bien particulier, une station très riche, sur laquelle la plupart des projets ont déjà été réalisés.

Donc, contrairement aux autres collectivités, aucun patrimoine pour ces deux communes ne nécessite de rénovation énergétique. C'est pour cela que ces deux collectivités qui détenaient 5 400 actions pour un montant de 54 000 € demandent qu'une assemblée générale soit convoquée pour fixer les modalités d'un éventuel rachat ou d'une réduction de capital. Ce soir, je vous propose donc, d'approuver la réduction du capital, mais de pas donner suite à cette possibilité de rachat.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Eddie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions particulières ? Eddie ?

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser notre représentant aux assemblées générales à voter en faveur de la délégation par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de l'organisation de la réduction de capital telle que décrite audit rapport, de décider de ne pas donner suite à la proposition de rachat d'actions faite par la société à ses actionnaires aux conditions définies dans ce rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci, unanimité. Je vous remercie.

ICPE SOCIÉTÉ E.L.M. – EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE URBAINE

MONSIEUR LE MAIRE

Ensuite, ICPE, société E.L.M. - exploitation d'une chaufferie urbaine à Saint-Priest. Et je vais laisser la parole à Véronique GIROMAGNY. Véronique.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Oui, bonsoir, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus. Mesdames, messieurs, si vous avez traversé récemment Saint-Priest, vous avez forcément croisé ce grand chantier qui remonte par la route d'Heyrieux, celui du réseau de chaleur. Connectée à celui de Lyon 8e, sa gestion a été concédée pour 30 ans à la société Dalkia ELM en 2017 par la Métropole de Lyon. Ce projet, qui s'inscrit dans un programme global de modernisation des réseaux de chauffage urbain de Lyon, Villeurbanne et Bron, intègre une nouvelle chaufferie avec une mise en service prévue en 2026. Elle comprend deux chaudières gaz de 19 MW, oui : une pour le fonctionnement normal et une en secours pour la continuité de service. Elle sera située rue du Mâconnais, à côté de la déchetterie. Elle est soumise à la réglementation ICPE, installation classée pour la protection de l'environnement et a fait l'objet d'une consultation publique qui a été ouverte jusqu'au 10 juin 2025.

Elle fonctionnera, donc, avec des brûleurs à faible émission de NOx. Rien n'est rejeté dans l'environnement, ni eau ni déchets stockés sur le site. Le site, qui est déjà urbanisé en zone industrielle, ne présente pas de risques notables pour la biodiversité. Toutes les normes de sécurité, bruit, pollution et gestion des sols pollués sont respectées. Et le site sera entièrement imperméabilisé pour contenir des pollutions très anciennes. Le développement des réseaux de chaleur et de rafraîchissement est vertueux pour l'environnement. Et je vous incite à aller découvrir deux projets plus innovants : celui de La Saulaie avec de l'énergie récupérée sur les eaux usées et sur un deuxième site, une chaleur fatale industrielle et qui va venir alimenter le réseau de l'ouest lyonnais, voilà. C'est pourquoi je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

MONSIEUR LE MAIRE

Pour cela, on va quand même demander s'il y a des questions. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Pas de questions particulières ? Véronique.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Juste pour préciser, vous avez mentionné le NOx. Vous pouvez préciser ce que c'est, s'il vous plaît ?

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Le NOx, c'est les...

MONSIEUR LE MAIRE

Les petites particules.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

C'est... Non, non, c'est les oxydes d'azote et le X, parce qu'en fait, on va avoir du monoxyde, du dioxyde et le X vient compléter cette formule chimique, le N étant le nom chimique de l'azote et le O, celui de l'oxygène.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci pour cette précision scientifique, Véronique. Voilà, je propose aussi qu'on le mette au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION EMPLOI – SUBVENTION 2025 – RENOUELEMENT ADHÉSION

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant. Florent RIVOIRE, budget principal, Maison métropolitaine d'insertion et d'emploi, MMIE, subvention 2025, renouvellement de l'adhésion. Je précise qu'il y a une intervention du groupe d'opposition. Florent.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Oui, bonsoir à tous. La MMIE est un groupement d'intérêt public qui agit pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur tout le territoire de la métropole de Lyon. Nous sommes membres de la MMIE depuis décembre 2018. Je vous propose de renouveler l'adhésion à la MMIE et de conclure un partenariat qui repose sur trois grandes missions :

- mobiliser les entreprises pour adopter les pratiques RH inclusives ;
- faciliter l'accès à l'emploi, notamment via les clauses sociales dans les marchés publics ;
- animer le territoire et assurer un accompagnement de proximité, notamment autour du numérique.

À cet effet, la Ville s'engage à :

- ouvrir les portes des entreprises locales à la chargée de liaison entreprise de la MMIE et de l'associer aux réunions emploi ;
- d'intégrer les clauses sociales dans les marchés publics : c'est le cas dans les marchés d'entretien d'espace vert et le marché d'extension du groupe scolaire Jacques Prévert. À ce titre, le marché d'entretien des espaces verts a permis de réaliser 466 heures d'insertion et, au titre de l'extension du groupe Jacques Prévert, 479 heures ;
- de mettre à disposition aussi un lieu d'accompagnement numérique et en assurer le suivi, moyennant le versement de la subvention de 2 000 €. Au titre de l'accompagnement du conseiller numérique, il a pu tenir en 2024, 85 permanences. 297 personnes ont été reçues, pour un total de 107 bénéficiaires.

Et en termes de typologie de visites :

- essentiellement à hauteur 37 % pour effectuer des démarches en ligne ;
- 25 % pour des questions emploi formation ;
- 13 % pour de la rédaction, de l'aide à la rédaction de mails ;
- de la prise en main de l'outil aussi à hauteur de 8,5 % et aussi sur tout ce qui concerne la santé.

Bon, je crois que M. le Maire a dit qu'il y avait une intervention sur le sujet.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a sûrement une intervention. Qui la prend ? Madame.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Mesdames, Messieurs les élus, bonsoir. Avant mon intervention, je voudrais juste revenir sur le compte rendu de délégation, un point important, sur les gilets pare-balles. Donc, 2025 DC 110, je lis : « Acquisition gilets pare-balles et création d'un CSU ». « Création d'un CSU », c'est vous qui l'écrivez. Et après, vous dites qu'il existe, mais vous écrivez « création ».

MONSIEUR LE MAIRE

C'était une redite, voilà, c'était simplement pour le repréciser peut-être.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mais voilà, c'était juste... c'était juste un aparté.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

OK, donc, pour préciser qu'il était en cours de création. OK. J'ai très bien entendu et je sais lire. Mon intervention sera brève. Donc, dans cette assemblée, il a déjà été dit par Mme l'Adjointe à la vie scolaire, enfin non pas à la vie scolaire, pardon, on s'y perd, à l'éducation, non pas à l'éducation non plus, ah, aux politiques éducatives, parce qu'on en a deux pour le prix de deux. Donc, il a déjà été dit par...

MADAME DOMINIQUE BABE

Il vous en faut peu pour vous perdre, Madame.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

... par Mme BABE, qu'elle était contre l'aide aux devoirs, car la Ville n'a pas à se substituer à l'État. Et c'est bien le même État qui met en place des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes via France Travail, accompagnement individualisé des jeunes, dispositif jeune de France Travail, un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine avec différents types d'activités, etc.

Il y a un manque de cohérence politique, on l'a déjà dit. Dans votre politique, on ne se substitue pas à l'État pour l'aide aux devoirs, alors qu'en l'occurrence, pour l'aide aux devoirs, le public concerné est jeune et que ça pourrait l'aider justement à apprendre pour mieux s'insérer par la suite dans sa vie professionnelle. Mais dans votre politique, on se substitue à l'État pour l'insertion des jeunes, alors qu'il existe des dispositifs à France Travail pour ces mêmes jeunes en situation d'être actif. Donc, on le maintient, on l'a déjà dit, on ne comprend pas cette incohérence politique, et pour cette raison, on s'abstiendra.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bien de s'abstenir. Florent.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Oui, je vais juste me permettre de faire quelques précisions sur votre intervention. Déjà, l'adhésion et la convention, elles concernent pas qu'un public jeune, elles concernent tous les publics, c'est-à-dire que le demandeur d'emploi corbasien de 16 jusqu'à l'âge de la retraite, et malheureusement, maintenant, on arrive aussi à avoir des jeunes retraités qui sont dans l'obligation de se retrouver en situation de travail. Déjà, c'est un premier fait.

Deuxièmement, vous dites qu'on ne doit pas se substituer à l'État, oui, vous avez raison, mais dans ce cadre-là, on ne se substitue pas à l'État. Je ne sais pas si vous avez eu écho, mais il y a quand même la loi plein emploi qui existe, avec la mise en place du réseau pour l'emploi. Le réseau pour l'emploi, à l'intérieur, comme vous le citez, il y a France Travail, il y a la mission locale, il y a la MMIE au titre de la Métropole, parce que nous, on est sur une métropole, et il y a encore d'autres partenaires institutionnels.

Ça s'arrête pas exclusivement à la MMIE. Donc, ce n'est pas une substitution d'un accompagnement et d'un accompagnement pour des publics en insertion. C'est vraiment dans le cadre du réseau pour l'emploi. Et la MMIE fait partie du réseau pour l'emploi, comme la Ville, elle fait aussi partie des comités locaux pour l'emploi, où, là aussi encore, on réfléchit à des stratégies dans le cadre de la réinsertion professionnelle ; une stratégie intercommunale avec les partenaires, là encore, l'État, France Travail, la MMIE, la mission locale et toutes les structures d'insertion associées qui sont présentes sur notre territoire des Portes du Sud.

Donc, l'intervention, je l'entends, elle est malheureusement un peu réductive, parce que, pour le coup, ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet des jeunes et ce n'est pas le sujet de compilation de dispositifs. Une fois encore, c'est un réseau pour l'emploi qui s'est mis en place. Et ça, c'est ancré dans la loi. C'est ancré dans la loi de l'État, en fait, tout simplement.

Oui, je pense avoir fait le tour. L'accompagnement et en tout cas, l'intérêt aussi de l'adhésion, c'est aussi d'avoir ce conseiller numérique. Ce conseiller numérique, précédemment, on l'avait, mais justement aussi dans le cadre du désengagement de l'État sur le financement de ces conseillers numériques, justement, c'est la Ville qui contribue. Alors, la Ville, elle contribue à hauteur de 2 000 €, mais le conseiller numérique, concrètement, il est sur le territoire à hauteur de deux jours et demi par semaine. Pour ceux qui ne le savent pas, il tient des permanences au sein de l'espace emploi, deux jours et demi par semaine. Donc, si malheureusement, vous êtes dans des situations de précarité ou de rupture d'emploi, n'hésitez pas, et je vous invite à vous rendre au CCAS et à l'espace emploi pour aller à la rencontre de ce conseiller numérique qui peut être un appui, concrètement, dans vos démarches, et notamment dans le cadre de la fracture numérique.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Florent, pour cette précision et cette réponse, ma foi, bien bien complète. Très bien.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la Convention constitutive du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la Convention d'objectifs 2025-2026 ;
- d'approuver la subvention telle que décrite ci-dessous ;
- de dire que la dépense relative à l'adhésion annuelle sera imputée au budget principal au compte 62-81 du chapitre 011 ;
- de dire que la dépense relative à la subvention sera imputée au budget principal 2025 au compte 65-73-82 du chapitre 65.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? M. ERACLAS, vous votez avec nous ? Je vous remercie. Non, mais très sincèrement, c'est un joli geste.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Ça vous aurait fait plaisir, mais là, sur le coup, je ne vous suis pas, je m'abstiens.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, mais, j'avais... j'ai vu votre main se lever. Ce n'est pas grave. Donc, qui est pour ? On vous redonne une petite chance, on est gentils. Qui est contre ? Et qui s'abstient ? Merci.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Juste, si je peux me permettre un dernier petit élément. Quand même, dans la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, il y a quand même une intelligence collective. L'intelligence collective, elle regroupe plusieurs communes qui sont adhérentes du GIP et qui dépassent le dogme des partis et des groupes politiques. Et heureusement, d'ailleurs, parce que les politiques de l'emploi, ça concerne tout le monde. Que l'on soit de gauche, qu'on soit de droite, ça concerne tout le monde. Et le consensus qu'il y a là, dans ce genre de conventions, typiquement, c'est aussi de la valorisation des actions municipales et toutes les communes le tiennent, ça.

MONSIEUR LE MAIRE

Florent, merci.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

D'où notre abstention.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - 2025/2029

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, je vous propose de passer au point suivant. Et c'est Dominique BABE, Convention territoriale globale, CTG 2025-2029. Et je précise qu'il y a une intervention de l'opposition. Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Messieurs et mesdames les élus, bonsoir. Et l'assistance, bonsoir à vous. Alors, avant de présenter mon rapport, je voudrais vraiment être... Je suis désolée, Mme GAUSSUIN-PISKULA, que vous vous preniez à chaque fois les pieds dans le tapis. Alors, effectivement, il y a une adjointe, en l'occurrence, Dominique BABE, moi présente, aux politiques éducatives et à la jeunesse. Et ce qu'on appelle politiques éducatives, ce n'est pas spécifiquement la jeunesse, ce n'est pas spécifiquement l'enfance ou la petite enfance, c'est les objectifs politiques dans le cadre de l'éducation que la Ville veut mener que je représente. Voilà. Et j'essaie de donner une cohérence et une coordination entre les différents services qui s'adressent à nos jeunes corbasiens de 0 jusqu'à plus, si on est enfant et... voilà. Pardon, M. MORINON ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

J'ai dit que c'est un job d'agent.

MADAME DOMINIQUE BABE

C'est peut-être... Non, non, ce n'est pas un job d'agent. Pas du tout. C'est vraiment un job et une mission politique. Bien.

MONSIEUR LE MAIRE

Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Donc, je vais continuer. Et puis, juste pour contre les devoirs, on n'est pas contre l'aide aux devoirs. La preuve, le CLAS, l'accompagnement à la scolarité est mis en place depuis des années au collège, et nous l'avons déployé cette année dans le système primaire, à Marie-Curie, en élémentaire, et pour l'année prochaine, sur les deux autres écoles, grâce à Coup de Pouce, qui vient renfort. Vous répondrez plus tard, lors de votre intervention.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous répondez à une délibération qui n'est pas la vôtre, Mme BABE.

MONSIEUR LE MAIRE

Dominique. C'est bon, s'il vous plaît. S'il vous plaît, Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Concernant la CTG, que nous allons renouveler très prochainement, nous avons signé la première CTG en 2020. On a fait partie des premières communes, des toutes premières communes, qui signaient cette CTG. Donc, elle arrive à expiration, 2020-2024. Et nous avons mené cette année un travail pour renouveler. Donc, la CTG vise à définir un projet de territoire qui est cohérent et partagé, à partir d'un diagnostic participatif approfondi. Elle permet d'adapter les services et les équipements aux besoins des familles, d'optimiser l'action des acteurs locaux et de renforcer la cohérence et la performance de l'action sociale sur le territoire, sur notre territoire.

Le diagnostic qui a été réalisé avec les acteurs du territoire et nos partenaires, les associations, institutions, habitants, a permis d'identifier les axes d'intervention qui sont prioritaires pour nous : petite enfance, enfance, jeunesse, inclusion, parentalité, logement, accompagnement social et accès aux droits. La CAF du Rhône s'engage à soutenir notamment l'ingénierie des projets en cofinçant trois équivalents en temps plein chargés de coopération qui auront pour mission d'animer le partenariat et d'assurer le suivi opérationnel des actions dans une nouvelle programmation relative à la parentalité. Le renouvellement de la CTG s'inscrit dans une démarche volontariste de développement social territorial en cohérence avec les engagements de la municipalité pour une action publique efficace, solidaire à l'écoute des habitants.

Donc, pour mener à bien, les signataires ont convenu de mettre en place une gouvernance via des instances de pilotage et de suivi technique. Cette CTG permet de conforter et d'apporter, comme je vous le disais, de la cohérence à l'action sociale enfance-famille sur lequel la CAF est très attachée.

Je crois que vous avez une intervention. Et pour relier à la réponse que je vous ai faite, les politiques éducatives permettent justement, et on s'appuie sur cette CTG, pour qu'il y ait une cohérence au niveau de nos services, à tous les niveaux, tous les services qui s'adressent soit aux familles directement, soit aux enfants, d'avoir, donc, effectivement, une politique qui est cohérente et un fil rouge sur tous ces services que nous rendons.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Qui intervient ?

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

C'était plus une question, en fait, parce qu'on parle d'un diagnostic. On voulait avoir le résultat de ce diagnostic qui a été fait entre...

MADAME DOMINIQUE BABE

Alors, je crois que si vous avez consulté tous les documents qui vous ont été confiés et donnés dans le... Vous avez tous les éléments de ce diagnostic, M. ERACLAS.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

C'est exact, mais il y a du public dans la salle. Et donc, en fait, ce Conseil municipal, il n'est pas qu'entre nous. Il sert aussi à informer la population, d'où notre question, Mme BABE.

MADAME DOMINIQUE BABE

Alors, je voudrais aussi vous rappeler qu'il y a eu quatre groupes de travail et que tous les partenaires et les parents d'élèves et les gens qui étaient concernés ont été associés, pour ceux qui le pouvaient, alors, ou après, il y a des comptes rendus qui peuvent être faits par ceux qui ont participé à ces quatre groupes de travail qui ont été d'ailleurs très intéressants, très suivis. Je crois que vous en avez... vous avez... Enfin, si vous vous en rappelez parce que vous étiez très porté sur votre portable, vous avez participé à l'un d'eux.

Hors micro

MADAME DOMINIQUE BABE

Ne répondez pas ! D'ailleurs, il n'y a rien à répondre, M. ERACLAS. C'est un constat que j'ai fait lorsque j'étais... puisque j'ai participé aux quatre groupes de travaux. Donc, effectivement, après, le Conseil municipal n'est pas là non plus alors, pour faire un compte rendu, ce qui est fait, il est public. Donc, le public dans la salle pourra consulter tous les éléments lorsqu'il sera diffusé. Et il est diffusé. Voilà.

Donc, si vous n'avez pas d'autres interventions, M. ERACLAS...

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

C'était une question.

MADAME DOMINIQUE BABE

C'était une question.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Donc, on doit, messieurs-dames du public, il faudra demander le document.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, vous avez intervention ou question que vous avez pris... Vous avez fait le choix de question.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Messieurs-dames du public, il faudra demander le document puisque, manifestement, nous n'aurons pas de réponse ce soir.

MADAME DOMINIQUE BABE

Vous aurez toutes les...

134 pages, on ne va pas le lire ce soir quand même.

MADAME DOMINIQUE BABE

Vous aurez tout l'affichage.

MONSIEUR LE MAIRE

Il est là. Vous l'avez, vous l'avez dans le compte rendu, Monsieur.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

C'est pour ça qu'on demandait un résumé, Madame.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah oui, il y a un résumé. Alors...

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Je vais retourner sur mon téléphone.

MONSIEUR LE MAIRE

134 pages, il faudra résumer en cinq minutes, on ne va peut-être pas le faire.

MADAME DOMINIQUE BABE

Alors, on ne va pas jouer la pièce de théâtre plus longtemps.

MONSIEUR LE MAIRE

Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Et donc, si vous n'avez pas plus de questions ni d'interventions, en conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la Convention territoriale globale avec la CAF du Rhône pour la période de 2025 à 2029, telle que jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et à signer tout document permettant la mise en place de cette CTG, ainsi que tous les documents et avenants relatifs à cette convention.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Petite remarque. On n'était pas invités.

MONSIEUR LE MAIRE

On a voté. C'est bon.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

On n'était pas invités en tant qu'élus, Monsieur... Mme BABE. On n'était pas invités en tant qu'élus. Les élus n'étaient pas invités.

MADAME DOMINIQUE BABE

S'il vous plaît, M. ERASCLAS. Enfin, on peut continuer la pièce.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon. C'est bon.

MADAME DOMINIQUE BABE

Vous savez, à Avignon, à Avignon, à chaque fois, il y a des pièces qui durent 8 à 12 heures.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Les élus n'étaient pas invités.

MADAME DOMINIQUE BABE

Laissez-moi vous répondre, M. ERASCLAS !

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Je suis en train de vous expliquer que les élus n'étaient pas invités à ce chantier.

MADAME DOMINIQUE BABE

Vous étiez invités au même titre que les autres.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Ils n'étaient pas là en tant qu'élus.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous n'êtes invités nulle part. C'est bien connu.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Comme à la formation.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

C'est important comme une formation, d'ailleurs, parce qu'on n'était pas élus de référence.

MADAME DOMINIQUE BABE

Non, non, non, non, mais Monsieur.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous jouez... vous jouez sur cette manière de toujours dévier. Ça me surprend... C'est bon, Dominique... Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Alors, si vous voulez, la prochaine fois, je pense qu'il faudra prévoir à messieurs et mesdames de l'opposition des Kleenex parce qu'à chaque fois, nous vous entendons pleurer.

MONSIEUR LE MAIRE

Dominique. C'est bon, Dominique. C'est bon. Voilà. Très bien.

MADAME DOMINIQUE BABE

Ou des draps si vous voulez, si vous voulez, un drap, Madame.

[Brouhaha]

CONVENTION DE PARTENARIAT LUGDUNUM – MUSÉES ET THÉÂTRES ROMAINS – MÉTROPOLE DE LYON

MONSIEUR LE MAIRE

On va aller du côté de Claude COLIN pour la prochaine délibération. Les choses seront formidables. Alors, Claude, tu vas nous parler de la convention de partenariat Lugdunum, musée et théâtre romain Métropole de Lyon. Allez, un petit peu d'histoire, Claude.

MONSIEUR CLAUDE COLIN

Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Il s'agit, effectivement, d'une convention de partenariat qui est initiée dans le cadre métropolitain de la diffusion de la culture et des savoirs pour le grand public et le public scolaire. Et donc, elle va appeler à un travail, à une activité nouvelle de la médiathèque envers les différents publics qui sont touchés par la médiathèque.

Donc, nous souhaitons nous associer à ces organismes métropolitains pour organiser des ateliers, des expositions, sensibiliser le public à l'archéologie. Cette coopération est entièrement gratuite pour la Ville, mais demande la coopération d'organisations et de communication de la médiathèque dans sa collaboration avec la politique métropolitaine de lecture publique dans une coconstruction culturelle. Il s'agit, donc, d'actions de prêt, d'objets archéologiques et d'expositions itinérantes, d'actions hors les murs, sur des activités intergénérationnelles pour tout public. Et cette convention est passée sur une durée de trois ans. Voilà. Il n'y a pas de questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Aucune question particulière ? Claude.

MONSIEUR CLAUDE COLIN

Oui. Alors, en conséquence, et considérant l'opportunité que présente ce partenariat pour les habitants, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Claude, qui est bien lancé et qui va nous parler de l'école municipale de musique et la mise à jour du règlement intérieur. Claude.

MONSIEUR CLAUDE COLIN

L'école municipale de musique apporte quelques modifications à son règlement intérieur. Depuis sa délibération du 25 mai 2023, modifiant le règlement intérieur, il convient d'apporter quelques modifications pour intégrer une pratique autonome semi-encadrée avec de nouvelles modalités de fonctionnement. Il y a déjà une modification sur l'âge de la pratique collective de vocal system qui était de 8 ans à 12 ans. Elle va passer de 8 ans à 14 ans. Les sorties culturelles, opéra auditorium, les répétitions de concerts sont considérées comme des cours de formation musicale. Et il s'agit, en fait, de perfectionner un apprentissage vers une autonomie. Voilà. Donc, il s'agit de faire... d'encadrer des modalités de fonctionnement semi-encadrées pour permettre à nos élèves musiciens de travailler sur... en formation et de travailler collectivement avec présence partielle d'enseignants, mais aussi possibilité de faire de la musique de façon autonome. Voilà. Y a-t-il des questions ?

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Oui, une question : les tarifs indiqués dans la délibération incluent-ils...

MONSIEUR CLAUDE COLIN

Pardon ?

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Les tarifs, pardon, impliqués dans la délibération, incluent-ils la future augmentation de 2 % ?

MONSIEUR LE MAIRE

Là, il y a pas de question de tarif là. Ça vient après.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Ah, c'est sur la prochaine délibération alors. Alors reprenez la question, c'est sur la prochaine !

MONSIEUR LE MAIRE

Alors on reviendra sur la prochaine. Très bien.

MONSIEUR CLAUDE COLIN

Cette convention ne porte pas., Dans le règlement intérieur, il n'y a rien, non, non.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose. Claude. Claude, c'est sur la prochaine.

MONSIEUR CLAUDE COLIN

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications résultant de la mise à jour du règlement intérieur de l'école de musique de Corbas conformément au projet ;
- de dire que ce règlement intérieur prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci, Claude. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. À l'unanimité.

CONVENTION CADRE DES SERVICES NUMÉRIQUES – MÉTROPOLÉ DE LYON (TOODEGO LACLASSE.COM)

MONSIEUR LE MAIRE

Et donc, je vais donner la parole à Éric MAILLET qui va nous parler de la convention-cadre de services numériques Métropole de Lyon, Toodego laclasse.com. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Oui, en effet. Pour rappel, la Métropole de Lyon met à disposition de notre Commune deux services numériques. Le premier, je pense, qui est, j'espère, de plus en plus connu par les Corbasiens qui s'appelle Toodego. Pour rappel, c'est une plateforme en ligne qui permet aux habitants de l'utiliser pour faire un certain nombre de démarches en ligne, type rendez-vous pour les inscriptions scolaires, signaler un problème sur l'espace public, un candélabre dont l'éclairage serait arrêté. Je pense aux demandes, c'est la bonne saison, aux demandes pour les opérations tranquillité absence auprès de la police municipale ou contacter à la mairie en général, pour vous citer quelques exemples.

Puis l'autre usage, c'est laclasse.com. Donc, laclasse.com, c'est ce qu'on appelle un ENT, espace numérique de travail. Donc, vous connaissez ça, peut-être, si vous avez des enfants au collège, au lycée donc selon... voilà. C'est les départements ou régions qui le proposent. Et au niveau de la Métropole, donc, pour nos écoles primaires, ça permet aux enseignants des écoles primaires d'utiliser ce type d'outil. Voilà pour les deux usages. Donc, pour plus de clarté, la délibération consiste à offrir plus de clarté et de cohérence. Pour cela, la Métropole propose une convention-cadre avec, donc, la Ville de Corbas qui regroupera les deux services, Toodego et laclasse.com et qui pourrait être élargie éventuellement à d'autres services numériques plus tard, s'il devait y en avoir. Petit rappel, il n'y a pas de gap financier sur le sujet, puisque s'agissant de laclasse.com, on reste exactement sur le même montant. Et pour Toodego, c'est même une petite baisse, puisqu'on passe de 8 500 à 7 256,20 € euros précisément, annuels.

Le cadre de la convention est signé pour un an. C'est renouvelable chaque année pour une durée maximale de six ans. Je crois qu'il y avait une question de votre part. Je vous laisse la reposer ou comme vous voulez.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Oui, merci. Est-ce qu'on a des statistiques d'utilisation de Toodego par les habitants ?

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Alors, oui, il y en a. Merci de la question, le temps de les avoir retrouvés et compilés, si je puis dire. Donc, je peux vous donner les statistiques qui remontent sur les trois dernières années pleines, 2022, 2023, 2024. On est sur quelque chose d'assez stable. Alors, pour info, dans les demandes Toodego, il y a, enfin de la part des Corbasiens, ces demandes sont assez aiguillées soit sur des demandes ville, soit sur des demandes métropolitaines. On est en gros sur du un tiers/deux tiers. Un tiers des demandes, c'est des demandes pour la ville et deux tiers pour la métropole. Et on est sur des chiffres très stables puisqu'on oscille, la somme des deux, autour de 900 demandes annuelles : 887 précisément en 2022, 882 et 819. Et on est sur les mêmes eaux sur 2025, puisque la demi-année, on n'y est pas tout à fait, mais on est dans les mêmes proportions. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Juste, M. le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Yves.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Une petite, aussi par rapport à Toodego, il faut savoir qu'aujourd'hui, toutes les associations passent par Toodego, aussi, pour faire leurs demandes de subventions. Et aujourd'hui, c'est quelque chose qui est... Voilà. Alors, la première année, je peux vous dire qu'il y en a qui ont râlé, parce que c'était un peu... il fallait tout rentrer. Mais maintenant, une fois que les données sont rentrées, c'est une facilitation pour vraiment toutes les assos. Ça leur prend quelques minutes pour faire leurs demandes.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

C'est inclus dans les statistiques, là, du coup, là, une centaine d'associations. C'est inclus dans les statistiques de demandes, M. MAILLET, ces 100 associations ?

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Ah, si, si. Non, mais pourquoi tu dis « non » ? Bien sûr que si. C'est les statistiques tout usage mélangé. Donc, j'en ai cité trois ou quatre exemples. Tu en cites un cinquième, on va dire. Si, si, c'est...

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

D'accord, donc, 900, si on fait un bilan de 900 et 100... une centaine de demandes pour les assos.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Ah, mais on est d'accord que, notamment, Toodego, moi, j'aimerais que ça soit beaucoup plus utilisé, parce que c'est hyper pratique. Donc, effectivement, non, non, mais on est d'accord.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Ouais, tout à fait, on est d'accord. On est d'accord.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. En tout cas, on voit que l'usage a du sens et qu'il est pour le coup, bien utilisé.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Oui, très pratique, oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Donc, considérant l'échéance de nos conventions et l'intérêt que présentent ces services pour les usagers, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions jointes au rapport et d'autoriser M. le Maire à les signer.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je propose qu'on le mette au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

RAPPORT ACTIVITÉ SITIV 2024

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, toujours Éric MAILLET, qui va nous faire un petit rapport d'activité autour de l'activité du SITIV pour l'année 2024. Éric.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Pour rappel, le SITIV, c'est le syndicat intercommunal qui regroupe dorénavant sept villes, dont la Ville de Corbas, qui permet de mutualiser un certain nombre de services numériques avec les autres communes. Donc, il intervient sur quatre grands axes, que sont :

- le soutien informatique aux communes ;
- la gestion des projets numériques ;
- le partage d'expériences entre collectivités, c'est important ;
- et la formation pour les agents de la ville, notamment.

On peut faire un petit zoom sur 2024 :

- plusieurs chantiers ont été menés avec le SITIV et la création d'un groupe de travail sur l'IA. Oui, effectivement, on n'arrête pas d'en parler, mais ça se... voilà, la Ville s'y met également ;
- le déploiement d'outils de collaboration numérique ;
- l'amélioration des outils liés à la petite enfance, aux finances, au RH, aux services techniques. Donc, effectivement, le SITIV met à notre disposition beaucoup de logiciels et sur lesquels, il y a régulièrement des mises à jour et des améliorations ;
- et le lancement d'un plan numérique responsable.

Donc, c'est un rapport... c'est conformément à la loi qui vous est présentée ici, qui n'appelle pas de vote. Voilà, c'est juste pour acter qu'il a été, effectivement, présenté en Conseil. Je crois qu'il n'y avait pas de

questions.

En conséquence, il est proposé de prendre acte, voilà, simplement, du rapport d'activité du SITIV pour l'année 2024.

MONSIEUR LE MAIRE

OK. Il n'y a pas de vote sur cette prise d'acte.

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES – ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – MISE À JOUR DES TARIFS

MONSIEUR LE MAIRE

On va passer, donc, à Michel MALTRAIT qui va nous parler de l'école municipale d'arts plastiques, de l'école municipale de musique, avec la mise à jour des tarifs. Et je précise qu'il y a une intervention de l'opposition.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Je suis d'accord, mais juste avant, je vais quand même parler de la création, si je respecte... Ah, ça a changé l'ordre.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah non, c'est... Non, je suis bien dans le bon ordre, là.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

J'ai une inversion. Ah, moi, j'ai une inversion. OK. On parle école municipale d'arts plastiques, mise à jour des tarifs.

Et de musique, bien sûr aussi. Bon, la mise à jour des tarifs, on l'a évoquée en début de conseil. Pour l'école d'arts plastiques, on souhaite également entériner la création d'heures pédagogiques. On va faire glisser quelques heures – six heures – du temps de travail du directeur de l'école d'arts plastiques, de l'enseignement vers la coordination pédagogique, pour lui permettre de mener à bien tous les projets sur lesquels il est sollicité. Alors, ça a un coût, bien sûr, 7 500 €, qui sera financé, d'une part, par le reversement des tarifs. Et puis, l'idée, c'est aussi qu'il rende... il fasse mieux connaître l'existence de l'école d'arts plastiques auprès des Corbasiens, et notamment auprès des jeunes corbasiens. Donc, on attend de nouveaux élèves.

Par ailleurs, au sein de l'école de musique, un élève qui souhaite travailler un deuxième instrument, bénéficiait d'une réduction de tarif de 75 % sur le deuxième instrument, alors qu'il utilise le même temps de professeur, le même temps de locaux, etc. Et on propose de ramener cette réduction de 75 à 50 %. Quant à la question de M. ERACLAS : est-ce que dans la délibération, ce sont bien les nouveaux tarifs qui sont là ? », écoutez, je vais vous lire la phrase : « Il est proposé, à compter de l'ouverture de la saison 2025-2026, de modifier l'ensemble des tarifs de l'école municipale d'arts plastiques, tels que décrit ci-dessous ». Donc, la phrase me paraît claire, mais peut-être qu'il faudrait que Mme GAUSSUIN-PISKULA fasse un peu d'aide à la lecture auprès de M. ERACLAS. Mais... Non [Rires] je ne pouvais pas la louper, celle-là, parce que la...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Je n'ai vraiment pas compris. C'est une remarque sexiste ou... je n'ai pas compris.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

La délibération dit : « Voilà les futurs tarifs ! » Et M. ERACLAS demande si l'augmentation est incluse dans la présentation qui est faite dans le rapport. Donc, oui, évidemment. Mais bon.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Non, ce n'est pas évident. Et je vous rappelle encore une fois que c'est un conseil municipal où il y a des Corbasiens qui regardent, donc, ils seront contents de savoir que les prix augmentent.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, Monsieur, oui.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Et ils seront contents aussi de savoir qu'au deuxième instrument, avant, c'était 75 % de réduction, maintenant, ça n'en est plus que 50. Merci, M. MALTRAIT.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Mais je peux me... Mais je vous en prie, M. ERACLAS. D'ailleurs, vous savez combien il y a d'élèves qui font un deuxième instrument ?

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

J'en connais un certain nombre.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

« Un certain nombre », ça fait beaucoup, ça. C'est le temps que met le canon pour refroidir dans le sketch de Fernand RAYNAUD, ça, « un certain temps ». Bon, d'accord.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Et donc, Mme BABE intervient aussi dans les politiques éducatives sur l'école de musique et l'école d'arts plastiques ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

S'il n'y a pas d'autres questions.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon. Non, il y a pas d'autres... Très bien.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs tels que décrits au rapport et de dire que ces tarifs pourront être révisés en application des compétences déléguées au maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci pour l'unanimité. Toujours Michel MALTRAIT qui, il me semble, ma foi, est en pleine forme.

PERSONNEL MUNICIPAL- CRÉATION D'EMPLOIS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – DEJS : ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

MONSIEUR LE MAIRE

Personnel municipal, création d'emplois d'accroissement temporaire d'activités à la DEJS, éducation, jeunesse et sport. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Ça, c'est la délibération qui est votée tous les ans à l'unanimité. Il s'agit de nous permettre de recruter les animateurs périscolaires, extrascolaires.

Donc, on met sur le papier un nombre de postes importants de l'ordre de 70-75. Évidemment, ils ne sont pas tous recrutés en même temps. C'est une espèce de réserve, sachant que des jeunes font, là, je vois, on signe beaucoup de contrats ces jours-ci, des périodes d'une semaine, de 15 jours, de deux fois 15 jours, d'une fois un mois, etc.

Ces postes, sur le papier, peuvent également servir à des remplacements. Rien de nouveau sous le soleil. C'est la même délibération que celle de l'an dernier. Pas de questions particulières ?

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de créer pour la DEJS des emplois d'accroissement temporaire d'activités selon les conditions mentionnées au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose qu'on le mette au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

PERSONNEL MUNICIPAL - APPRENTISSAGE

MONSIEUR LE MAIRE

Sujet suivant, toujours Michel MALTRAIT. On va parler de l'apprentissage personnel municipal. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, là, nous avons l'opportunité de recruter une agente de la DEJS en contrat d'apprentissage sur un BPJEPS. Alors, ça doit vouloir dire « brevet professionnel, jeunesse, éducation physique et sportive ».

MONSIEUR LE MAIRE

C'est ça.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Voilà pour l'acronyme. ça présente l'avantage pour nous de garder un agent qui se forme sur un diplôme d'animation et dont on a besoin notamment pour le CMEJ.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Pas de questions particulières ? Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Il est, donc, proposé au conseil municipal de créer un emploi d'apprenti dans les conditions prévues au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

PERSONNEL MUNICIPAL – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

MONSIEUR LE MAIRE

Michel, toujours.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

On ne parle pas en même temps. Alors, personnel municipal.

MONSIEUR LE MAIRE

Attends ! Personnel municipal, mise à jour du tableau des emplois. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, alors...

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a une intervention à suivre.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Tout à l'heure, comme suite à la conclusion de la CTG qui a été présentée par ma voisine de gauche qui est doublement de gauche d'ailleurs parce qu'elle est de gauche, elle est de gauche. Remarquez, je me méfie parce que ma voisine de droite est de gauche. Donc, on...

[Rires]

MONSIEUR LILIAN MORINON

Disons qu'elle est plus à gauche que vous.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Mais bon, voilà. Donc, pour aller dans le sens de la signature de la CTG, on crée le poste de chargé de mission famille, parentalité, handicap qui est cofinancé par la CAF, vous le savez, à hauteur de 50 %, si j'ai bonne mémoire, qui sera placé auprès de la DGS et qu'on avait déjà chiffré dans le budget 2025.

Par ailleurs, on a un agent qui a obtenu le concours d'attaché. Donc, on transforme son poste en poste de chargé de mission. On va lui confier des prérogatives supplémentaires. Elle va être chargée de l'innovation managériale, par exemple, le déploiement de l'intelligence artificielle dans la commune, qui commence à fonctionner chez nous : pour aller rechercher des libérations intéressantes, pour aller chercher des textes juridiques pertinents, etc. Ça commence à marcher pas mal, ça. Donc, elle va être

chargée d'étendre ça, promotion de la diversité, de l'égalité femmes-hommes, etc.

Ensuite, je l'ai dit tout à l'heure un peu, mais le poste de directeur de l'école d'arts plastiques qui n'était pas à temps complet puisqu'il avait une partie d'enseignement. Donc, on va faire glisser quelques-unes de ses heures sur un autre ou une autre prof de sorte qu'il puisse, lui, participer à des projets transversaux qui sont actuellement payés en heures supplémentaires. Donc, il n'y aura pas là de coûts supplémentaires.

Et puis, presque pour finir, suite à un départ à la retraite d'une agente de l'école de musique, on va la remplacer, mais on va, donc, créer un poste de rédacteur. Cette agente était attachée. On veut se garder la possibilité de recruter quelqu'un sur le niveau de rédacteur. Donc, on crée le poste de rédacteur. On va bien voir qui on recrute finalement, même si c'est déjà un peu dans les tuyaux. Et après, on supprimera le poste qui n'a plus de raison d'être.

Enfin, oui, à l'école Jacques Prévert, on crée des classes supplémentaires et un nouveau grand restaurant. La surface à nettoyer a fortement augmenté. Donc, il est très logique, on crée un poste d'agent d'entretien supplémentaire. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a une intervention, je crois.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui. Une petite intervention, M. MALTRAIT.

[Toussotements] Mesdames, messieurs, donc, je souhaite intervenir brièvement parce que dans le tableau que vous nous soumettez, il y a un tableau qui concerne les effectifs de la police municipale, qui a attiré notre attention. Et sur la ville de Corbas, qui aujourd'hui est forte d'environ 11 000 habitants, c'est une commune où nos concitoyens, ils aspirent à vivre dans le calme, la sécurité et la sérénité, ce qui est normal.

Cet équilibre, nous le savons, il est fragile. Et il repose en partie, d'ailleurs, sur la présence visible, réactive et rassurante de nos agents de police municipale qui font un travail remarquable. Or, aujourd'hui, avec ce tableau, cette présence semble gravement compromise parce que dans les documents qui nous ont été communiqués, il est précisé que notre police municipale dispose de 14 postes au budget. Mais seuls six d'entre eux sont actuellement pourvus. C'est ce qu'a dit M. MAILLET avec les cinq gilets par balles tout à l'heure. Ça signifie que notre force de police, elle fonctionne à 42 % de ses effectifs théoriques sauf... je parle sous votre contrôle, mais je crois que c'est le taux le plus bas enregistré sur l'ensemble du mandat.

Et alors, pour donner un repère simple, nous disposons d'environ un policier municipal pour 1 900 habitants quand la recommandation pour des communes urbaines est de 1 policier pour 1 000 habitants dans des communes de strate similaire. C'est presque deux fois moins à Corbas, sans compter que nous n'avons pas de centre de surveillance urbaine, à moins qu'on le crée aujourd'hui, c'était marqué dans le PV, pour visionner en direct les caméras installées à grand renfort de financement et de communication. Pourtant, les missions confiées à nos policiers municipaux, elles sont nombreuses et leur engagement au quotidien est réel. Mais avec six agents pour tout cela, comment tenir dans la durée ? Comment répondre à l'ensemble des besoins qui, eux, ne diminuent pas avec votre politique de densification urbaine ? Et comment rassurer une population qui, elle, voit bien ce qui se passe dans les rues de Corbas ? Nous ne devons pas rester sourds à ce que les habitants nous disent : les désossages de véhicules, les incendies de voitures, les incivilités récurrentes dans certains secteurs, notamment au parc de loisirs, par exemple. Et puis, plus récemment, malheureusement, on ne peut que le regretter, les vols dans les jardins partagés, à peine inaugurés, qui sont vécus, tout cela est vécu, par nos concitoyens, comme des signaux inquiétants par les Corbasiens.

Le sentiment d'insécurité, lui, il ne baisse pas. Et non, M. le Maire, la délinquance n'est pas contenue parce qu'il faut regarder les faits en face et reconnaître que le niveau effectif des agents dans la police municipale, il est insuffisant pour faire face aux besoins de notre Ville. [Toussolements]

Et nos agents, ils ne demandent pas plus de reconnaissance, mais plus de moyens. Nos concitoyens, ils n'attendent pas des beaux discours rassurants suivant la méthode Coué, dont vous avez la spécialité. Mais c'est une action concrète et lisible qu'ils attendent.

Aussi, au nom du groupe d'opposition, même si nous ne sommes pas référents sur le sujet, comme vous avez aimé à le rappeler tout à l'heure sur la diversité, je vous invite à faire de cette question, enfin, une véritable priorité pour la fin de votre mandat, en lançant un véritable plan de recrutement, en valorisant les conditions de travail des agents et en engageant une réflexion sur l'organisation et la mutualisation des moyens avec les forces de l'État et d'autres communes auxquelles nous serons ravis de participer, car la sécurité, M. le Maire, et M. l'Adjoint à la sécurité et M. MALTRAIT, ce n'est pas un slogan, c'est un des piliers du pacte républicain et c'est aux délinquants d'avoir peur, pas aux habitants. Je vous remercie. [Toussolements] Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Tu peux répondre parce que là, c'est...

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, rapidement. Je dirais que la sécurité, je suis d'accord, c'est la première des libertés. On est tous d'accord là-dessus. Mais là, je vous ai trouvé un petit peu, M. MORINON, dommage, pour une fois, de l'art de parler quand on n'a pas grand-chose à dire, quoi. Vous avez trouvé le moyen de dire des choses.

Alors, vous savez comme moi que les quatre derniers postes sur les 14 dont vous... que vous citez au rapport viennent d'être créés lors d'un précédent Conseil municipal tout récent et ils sont en voie de recrutement. Donc, les compter parmi les manquants, c'est un peu abusif de votre part, je trouve. Mais on ne recrute pas quatre agents supplémentaires d'un claquement de doigts.

Que vous me parlez des moyens mis pour protéger les Corbasiens, je vous rappellerai les quelque 600 000 € mis en caméras de surveillance sur le budget 2024. On continue en 2025. On crée quatre postes supplémentaires. On fait 100 000 ou 150 000 € de travaux dont pour agrandir le CSU, perfectionner le CSU qui existait déjà, mais voilà, pour le rendre encore plus opérationnel. Et vous dites qu'on ne met pas les moyens.

Alors, si vous avez la solution pour recruter d'un claquement de doigts des policiers, des agents. Quant aux moyens mis à disposition des agents de la police municipale, je vous invite à bavarder avec eux, regarder quels sont leurs rémunérations, leurs horaires de travail, les comparer avec ceux des communes alentour...

MONSIEUR LE MAIRE

Je pense que vous ne savez pas.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Et vous verrez qu'ils ne s'estiment, eux, pas mal lotis du tout.

MONSIEUR LE MAIRE

Même très bien lotis. Et moi, je vais vous faire une précision.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Je pourrais répondre, M. le Maire, quand même parce que je suis sur ma délégation, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Attends, attends, Éric, attends. La sécurité publique, c'est un enjeu. C'est notre enjeu. On le partage. On le partage. Mais moi, ce que je veux retenir, c'est que la sécurité intérieure, ce sont les forces de l'ordre par définition. Gendarmerie, ici, puisque nous sommes en zone gendarmerie.

Et on a d'excellentes relations avec la gendarmerie. Je voulais simplement préciser une chose, c'est que la gendarmerie, elle fait un travail important sur la zone. Elle fait un travail important sur la ville. Elle fait un travail important sur tout le territoire qu'elle a à couvrir. Mais aussi, elle a réussi à gagner en effectifs.

Et là, c'est de la responsabilité de l'État. Et je peux vous dire que je n'ai jamais eu cesse, depuis que je suis élu, quand j'étais adjoint, quand j'étais... depuis que je suis maire, de demander à ce que les effectifs de gendarmerie, en parallèle de l'autre, soient sans cesse, sans cesse, en augmentation. Et là, il y a plus de gendarmes qui sont venus rejoindre le territoire. Et c'est une prérogative, je le rappelle, une prérogative d'État.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc, vous n'arrivez pas à recruter en interne. Vous demandez à la police et à la gendarmerie de le faire à votre place.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est bon. C'est bon. Mais vous parlez. Vous ne connaissez pas... vous connaissez... vous ne connaissez pas la situation. Éric.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On n'est pas référents. On n'est pas sachants. Pas à la formation sécurité

MONSIEUR LE MAIRE

Non, vous n'êtes pas référents, non. Si les choses étaient si simples...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Il y a du turn-over quand même. Il y a du turn-over tout le temps. Il y a bien des raisons.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Vous voyez, le micro ne marche plus. Donc, il y a pas que vous qui êtes brimés.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Donc, je voulais juste répondre à deux choses dans la victimisation qui est la vôtre, deux choses. Mme GAUSSUIN-PISKULA, étiez-vous présente ? Non, non, mais vous vous essuyez le front. Je sais qu'il fait chaud, mais quand même, respectez quand je réponds. Mme GAUSSUIN-PISKULA, pouvez-vous me dire si vous étiez bien au CLSPD en présence de Mme la Préfète adjointe et de M. le Délégué adjoint à la Sécurité ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Oui, parfaitement, j'étais présente.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Merci. Donc, vous avez entendu les chiffres, donc.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Que vous aviez organisé dans tout le mandat, sans règlement intérieur, alors que je vous avais posé la question avant. Voilà.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Donc, deuxième chose, M. ERACLAS, qui opinez du chef, vous m'avez posé une question par mail. Je vous ai répondu. On est d'accord ? Bon, je n'ai pas eu votre remerciement en retour, mais ce n'est pas un problème. Ce que je veux dire par là, c'est, arrêtez de vous porter en disant : « Vous me posez une question, je vous ai répondu la semaine qui a suivi ». Donc, vous voyez, on n'est pas dans une omerta ou dans une forme de mise à l'écart. Voilà ce que je voulais dire.

Juste, j'entends que votre propos, M. MORINON, a été préparé avant le conseil. Mais ma réponse de tout à l'heure, ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit. On a acheté cinq gilets par balle, quatre pour les nouveaux. Donc, c'est ce que... je ne vais pas redire ce qu'a dit Michel. Oui, justement, donc, je ne comprends pas là... C'est... il a dit absolument le contraire de ce que j'ai dit. Mais ce n'est pas très grave. Donc, effectivement, c'est un peu notre John TEXTOR corbasien, c'est : « Je dis, je dis, mais il n'y a rien derrière ». Donc, ouais, il ne se passe pas grand-chose.

Donc, juste pour répondre... Voilà. Oui, oui, non, mais vous aimez bien les petits coups, trucs... les petits trucs sympas, mais dès que c'est contre vous, là, il n'y a plus personne. Donc, concrètement, le régime indemnitaire, voilà, ils sont mal payés, le régime indemnitaire. C'est justement la réponse que j'ai faite à votre collègue, M. ERACLAS. Donc, vous allez chercher. Je pense que vous auriez trouvé une commune qui payait mieux, vous me l'aurez déjà mis dans les dents en retour. Donc, on est d'accord. Voilà, première chose.

Donc, les policiers municipaux, effectivement, on a créé deux postes de CLSPD. Moi, vous le savez, j'ai un métier à côté. Je passe deux commissions par semaine à voir des candidats. Donc, ne vous inquiétez pas, on va les trouver. On va les trouver. Oui, oui, non, mais attendez. Attention, les donneurs de leçons vous écoutent, M. ERACLAS. Allez-y ! Oui, oui.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Mais juste une petite remarque puisque vous me donnez la parole. Factuellement, on a ouvert un poste en janvier 2024 de policier municipal. En même date, une ville voisine a ouvert le même poste. Combien de candidatures ici ? Combien de candidatures là-bas ?

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Ah, mais il faut que je vous fasse un rapport sur le nombre de candidatures, maintenant ?

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

À votre avis ? À votre avis ? Parce que, puisqu'on est des non-sachants, on va vous donner les data. La ville d'à côté, 18 candidatures, en deux semaines, il était pourvu, le poste. Ici, on l'attend encore. Alors, oui, vos leçons de morale...

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Sachez que je reçois des candidats qui viennent de la ville d'à côté, si vous voulez tout savoir.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Excusez-nous, et vous avez mis cinq ans pour augmenter les salaires. Donc, effectivement, on a eu un peu de mal pour recruter des policiers municipaux pendant cinq ans.

MONSIEUR ÉRIC MAILLET

Le régime indemnitaire, on était au maximum avant. Donc, pour le coup, vous ju... en vrai, vous ne connaissez pas le système. Le régime indemnitaire, c'est depuis le 1^{er} janvier. Et avant, ils avaient les plafonds. Donc, très bien, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, le régime indemnitaire, je le précise, effectivement, depuis janvier 2025. Voilà, il a été mis en place et il a été mis en place parfaitement à Corbas.

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Et comment faisaient les autres villes ? Et comment faisaient les autres villes ? Les autres villes attiraient sans régime indemnitaire.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais arrêtez votre cinéma ! Je vous dis... Vous voulez que je vous dise la réalité de ce que sont les policiers municipaux dans le pays ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et si ce n'est pas les indemnités, alors quelle est la raison ? Il y en a une ?

MONSIEUR BENOIT ERASCLAS

Oui. Sans jouer en Ligue 2 avec M. TEXTOR, sans jouer en Ligue 1 avec d'autres villes.

[Rires]

MONSIEUR LE MAIRE

S'il vous plaît, la réalité, parce que, bon, vous parlez, mais, bon, vous lancez des choses. La réalité, dans ce pays, 68 millions d'habitants, 34 880 communes, à ce jour, à ce jour, de l'ordre de 27 000 policiers municipaux. Vous voyez, ça ne couvre pas l'ensemble des villes de France. Il n'y a même pas un policier municipal par ville. À Corbas... à Corbas, il n'y a aucune règle, aucune règle. Alors là, c'est... je ne sais pas où vous êtes allé chercher cette ineptie. Il n'y a aucune règle qui dit que ça fixe le niveau à 1 policier municipal pour 1 000 habitants, nulle part, nulle part. Je suis désolé de devoir vous le dire, nulle part. Il y a les villes qui ont peut-être plus de policiers

MONSIEUR LILIAN MORINON

Est-ce qu'on pourra demander à l'association à laquelle on fait partie, M. le Maire ?

MONSIEUR LE MAIRE

Et puis, c'est fluctuant, les policiers municipaux. Ça bouge. On le sait. Je connais le principe. Je le connais depuis des années. Éric le maîtrise parfaitement. Voilà. C'est ça, la réalité, M. MORINON. C'est ça. Voilà. Je pense qu'on a bien débattu. Michel.

MONSIEUR LILIAN MORINON

M. le Maire, M. le Maire, puisque vous nous interpellez sur le sujet, vous avez fait voter une délibération pour faire partie de l'association des petites et moyennes villes de France. Récupérez les données ! Récupérez les données !

MONSIEUR LE MAIRE

Vous voulez que je récupère les données à l'APVF ? Il y a plein de villes qui sont dans des situations de...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous prendrez les données. Présentez-les-nous !

MONSIEUR LE MAIRE

... de précarité, on voit parfois avec les médecins, même beaucoup pour un bon nombre d'entre elles, mais également pour les policiers municipaux. Oui, c'est un vrai souci. Oui, c'est clair. Et ça, c'est un élément partagé. Voilà. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Je précise enfin qu'il y a des candidatures qu'on refuse. Peut-être qu'il faut tout accepter, mais nous, il y en a qu'on refuse. Bon.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les créations et transformations de postes telles que décrites au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

ADHÉSION ET SIGNATURE CHARTE L'AUTRE CERCLE

MONSIEUR LE MAIRE

Michel MALTRAIT, toujours. Adhésion et signature, La charte de l'Autre Cercle. Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Dans la continuité de nos engagements en faveur de l'égalité, du respect des droits humains et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, notre municipalité souhaite franchir une nouvelle étape en s'engageant aux côtés d'une association qui s'appelle l'Autre Cercle, qui est un acteur de référence en matière d'inclusion des personnes LGBT+, dans le monde professionnel. C'est pourquoi je vous propose que la commune élabore un plan d'action sur trois ans, fondé sur la charte d'engagement portée par l'Autre Cercle. Alors, ses objectifs sont clairs, il y en a quatre :

- réaffirmer l'engagement de la municipalité en faveur de la diversité, de l'égalité des droits et de la dignité de chacun, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre ;
- traduire cet engagement dans la pratique de gestion des ressources humaines au service d'une administration moderne et inclusive ;
- promouvoir une culture professionnelle fondée sur le respect et la solidarité et la non-discrimination ;
- et enfin, renforcer l'attractivité de la collectivité territoriale comme employeur exemplaire.

Ce projet contribue à faire de Corbas une ville inclusive et engagée en matière de non-discrimination.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, s'il n'y a pas de question...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Si... si, une question, M. le Maire. Une intervention.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Une intervention. Vous l'aviez pas notée, votre question.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Une question.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Ah non, vous ne l'aviez pas dit à la réunion des présidents.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Non, une question.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Alors, une question. Allez-y, allez-y, allez-y !

MONSIEUR LILIAN MORINON

On voudrait savoir s'il va y avoir des élus référents sur le sujet. Et comment faut-il faire pour en faire partie ?

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a pas d'élus référents. Vous...

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

À ma connaissance, ça n'est pas prévu. À ma connaissance, ça n'est pas prévu. Mais si jamais ça devait être le cas, nous ne manquerions pas de vous le faire savoir en temps utile. Mais je ne crois pas que ce soit...

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Bien.

MONSIEUR LE MAIRE

Christiane.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Voilà, parce que moi, j'avais... je m'étais inscrite pour une intervention sur ce thème. Donc, la résolution : « Safe place for women », quand on l'a adoptée, souvenez-vous, dans un amendement de l'opposition, vous aviez demandé à ce qu'on intègre ces questions-là, etc. Et je vous ai répondu, personnellement, que je m'engageais à travailler sur cette question. Et donc, nous avons travaillé sur cette question. Donc, voilà, l'idée, c'était quand même de travailler sur les questions de l'inclusion. C'est chose faite avec la délibération que Michel vient de présenter et la signature d'une convention avec l'Autre Cercle, garantissant pour nos personnels un environnement de travail bienveillant et inclusif, respectueux des diversités, de toutes et tous, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Nous l'avons dit, vous le notez, nous l'avons fait. Ensuite, donc, il y a cette convention avec l'Autre Cercle, mais on ne s'en est pas arrêté là. On a pensé qu'il fallait que notre Ville s'inscrive dans le mois des fiertés. Vous êtes au courant que le mois de juin est le mois des fiertés. Et donc, tout ce mois de juin, nous avons eu, vous avez vu la magnifique exposition d'affiches que nous avons faite sur les murs de la mairie. Vous avez vu, c'était... c'est réalisé en interne. Vous ne l'avez trouvée pas bien, l'affiche ? Elle est très bien ? Peut-être que vous ne les aimez pas, mais ça, c'est votre affaire. Vous m'écoutez... Ah, vous m'écoutez pas. Bon, c'est dommage parce que vous savez, Monsieur...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Je vous écoute gracieusement, Madame.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

... messieurs, dames de l'opposition, je ne dis pas que des bêtises. Et moi, j'aimerais que vous respectiez...

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

C'est autodéclaratif, ça.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

... tout autant que je vous respecte. Voilà et je con... je termine parce que j'ai encore des choses à dire. Donc, on a eu des affiches remarquables. Et je voudrais remercier le service communication de les avoir faits parce que c'est eux qui les ont inventées, j'allais dire. Et puis, le vernissage au Polaris, avec vraiment des choses remarquables qui ont été faites par l'école d'arts plastiques et son directeur, Yann PURCELL qui ne s'est pas contenté de l'exposition, mais qui a réalisé lui-même, au Polaris, sur le trottoir du Polaris, sur le parvis. C'est... voilà. Alors, on n'est pas allés jusqu'au passage piéton arc-en-ciel, mais on va y arriver. Donc, un vrai succès, mais vraiment. Les Corbasiens ont été vraiment très contents de ce que nous avons réalisé. Et naturellement, chacun aura remarqué l'absence de l'opposition à ce vernissage.

Ensuite, au moment où de TRUMP à MELONI, une internationale d'extrême droite se constitue visant à la remise en cause des droits des femmes, vous l'avez vu, et des personnes LGBT, il faut combattre et résister aux idées fascistes, continuer de porter les valeurs humanistes, d'égalité pour toutes et tous, indépendamment de son orientation sexuelle, de son identité, de genre, et il nous faut agir. Il y a encore des avancées à gagner en France.

Il nous faut un service public de santé fort et ambitieux qui doit permettre le remboursement total des transitions de genre, entre autres. Notre commune se veut un lieu de résistance et d'innovation pour les droits des personnes LGBT. Je suis fière de ma Ville. Je suis fière de Corbas, une ville inclusive. Et je souhaite vraiment un franc succès à la marche des Fiertés qui aura lieu samedi à Paris. Naturellement, nous voterons pour la délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Christiane. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

PRÊT DE SALLES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET MÉTROPOLITAINES 2026

MONSIEUR LE MAIRE

Je vais donner la parole à Eddie BREVALLE pour le prêt de salles élections municipales et métropolitaines pour 2026. Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Comme d'habitude, pour chaque élection, et afin de faciliter le jeu de la démocratie, dans le cadre, des prochains scrutins relatifs aux élections municipales, mais également aux élections métropolitaines, nous proposons de mettre à disposition des listes candidates les salles municipales suivantes :

- la salle des Fêtes ;
- la salle des Chênes ;
- la Clairière ;
- la salle de réception des Taillis
- ainsi que la Pagode.

Ceci, une fois par mois, en soirée, une de ces salles sera, donc, gratuite pour chaque liste qui en fera la demande et sous réserve de sa disponibilité, et ce, pour chaque scrutin et chaque tour. Les autres conditions de location resteront inchangées, notamment en ce qui concerne les règles du dépôt de caution, ainsi que d'éventuels frais de nettoyage.

MONSIEUR LE MAIRE

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

En conséquence, il est proposé ce soir au Conseil municipal de dire que la gratuité pour les salles précitées et dans les conditions énoncées sera effective, ce, dès le 1^{er} septembre 2025, d'autoriser M. le Maire à établir et signer tous les actes utiles au bon déroulement de ses opérations.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité. Alors, on va

parler un peu de sport. C'est bien ça.

COFINANCEMENT DES TERRAINS DE PADEL – CONCOURS DU TENNIS CLUB DE CORBAS

MONSIEUR LE MAIRE

Cofinancement des terrains de padel, de padel.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

De padel, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Concours du tennis club de Corbas.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Que nous avons eu la chance d'inaugurer ce samedi. La Ville avait décidé, en collaboration avec le club de tennis, de transformer un terrain de tennis en deux terrains de padel, de façon à ce que le club puisse se mettre un peu en conformité avec les nouvelles habitudes des joueurs. Le montant global était de 154 749,60 € TTC. Lors de la création de ces dossiers, la Fédération française de tennis qui veut développer cette pratique sportive, a contribué sur notre projet à hauteur de 20 000 €.

Leur façon de travailler étant de financer les clubs et non pas les villes, il était d'un commun accord avec le club de tennis de Corbas d'avoir un reversement, puisque c'était nous qui avons pris en charge l'intégralité des appels d'offres.

Donc, pour pouvoir avoir cette... afin de fixer les conditions et les modalités de versement de cette participation financière, il est proposé au Conseil municipal de signer une convention d'offres de concours pour la réhabilitation d'un court de tennis en deux terrains de padel entre le Tennis club de Corbas et la Ville de Corbas.

L'avis favorable de la Commission municipale permanente du 16 juin 2025. Des questions ? Non ? En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire et son représentant à signer une convention d'offres de concours pour la réhabilitation d'un court de tennis en deux terrains de padel avec le tennis club de Corbas, de dire que cette recette d'un montant de 20 000 € sera imputée au budget principal.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

LABEL VILLE ACTIVE & SPORTIVE - RENOUVELLEMENT

MONSIEUR LE MAIRE

Yves MONTANGERAND toujours, Corbas, Ville active et sportive, le label, renouvellement. Yves.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Je crois que là, le mois de juin qui vient de se... qui va se terminer ce week-end prouve quand même que la Ville est active et sportive. En délibération du 20 janvier 2022, on avait fait candidature pour obtenir ce label et ça fait partie des labels que l'on a sur la Ville puisqu'on a pas mal de labels et qui nous permettent des reconnaissances aussi bien pour les acteurs de la vie associative que pour aussi la

population d'avoir des labels quand même intéressants. Nous avons eu les... On arrivait, donc, à échéance et il faut que l'on renouvelle notre dossier de renouvellement avec l'obtention, donc, de ce « Ville active et sportive » avec, on espère, des lauriers supplémentaires.

Les dossiers de candidature sont formulés dans un document type et appréciés selon les critères suivants :

- la motivation et la valorisation de la candidature du label ;
- la présentation de la politique sportive et des publics bénéficiaires ;
- l'état des lieux des équipements, sites et aménagements et des événements sportifs du territoire ;
- et les initiatives sportives innovantes et de développement de la pratique.

Considérant l'intérêt de promouvoir les actions municipales et associatives dans ce domaine et vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025.

Des questions ? Non ? Très bien. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire et/ou son représentant à renouveler la candidature de la Ville au label Ville active et sportive pour les trois ans à venir, d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je précise juste qu'on aura normalement en septembre, on devrait avoir les retours des dossiers puisqu'il faut qu'on les envoie là et septembre pour une remise de lauriers fin octobre. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

OK. Merci de la précision. Je propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

SUBVENTION – BOXING CLUB DE CORBAS

MONSIEUR LE MAIRE

Et donc, dernier sujet pour Yves MONTANGERAND, toujours, une subvention pour le Boxing Club de Corbas. Yves.

MONSIEUR YVES MONTANGERAND

Exact. Excusez-moi ! Le Boxing Club, aujourd'hui, c'est un club qui fonctionne très, très bien avec beaucoup de motifs de satisfaction cette année : plusieurs titres de champion de France, une athlète ayant présenté les tests d'entrée à l'INSEP pour éventuellement intégrer l'équipe de France, donc, et rentrer dans la liste nationale et une prochaine participation aux championnats du monde WKA en Angleterre en octobre prochain. À cet effet, le club sollicite notre aide financière à hauteur de 500 € sur une dépense globale d'environ 3 000 €.

Je vous propose de soutenir et d'encourager ces résultats en leur accordant cette subvention. Je précise que lors des demandes de subvention qui ont été faites au mois d'octobre, cette athlète, entre autres cette athlète, n'était encore pas du tout qualifiée et c'est pour ça qu'elle arrive, cette demande a été faite hors période. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Je crois, oui. Questions orales de l'opposition ? Non ? Bon. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la subvention telle que décrite au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous la mettions au vote. Qui est pour ? Merci. Nouvelle unanimité.

Donc, on a fait le tour de toutes les délibérations de cet ordre du jour. Il y avait un certain nombre de questions qui m'ont été soumises. Et donc, vous pouvez lire les questions ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Oui, s'il vous plaît.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez-y, Madame. Eh bien, je vous écoute.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Alors, la première des questions : « L'association Alif interpelle les Corbasiens via les réseaux sociaux, via de l'affichage chez certains commerçants, des tracts dans les boîtes aux lettres des Corbasiens. » Des courriers interpellant la majorité municipale sont relayés sur les réseaux sociaux pour la création d'un lieu à vocation à la fois culturel, éducatif et cultuel, incluant une salle de prière. Lors de vos vœux aux habitants en janvier 2025, vous avez annoncé que le terrain ciblé pour ce projet n'était pas compatible avec ledit projet.

L'association Alif annonce que vous avez refusé le certificat d'urbanisme et que des leviers juridiques contre l'association ont été activés. Première question : « Avez-vous refusé le certificat d'urbanisme déposé pour la création de ce lieu ? » Deuxième question : « Avez-vous actionné des leviers juridiques contre ce projet ou contre l'association Alif ? » Troisième question : « Êtes-vous pour ou contre le projet cultuel, culturel et éducatif de l'association Alif ? Quelle est votre position sur ce sujet ? »

MONSIEUR LE MAIRE

Permettez-moi de vous répondre. Donc, une nouvelle fois, vous me donnez l'occasion de rappeler ce que j'ai déjà dit publiquement, que la République ne reconnaît aucun culte, mais qu'elle garantit à chacun la liberté religieuse. Il est, donc, possible pour les Corbasiennes et les Corbasiens de confession musulmane de pratiquer leur culte. Mais, dois-je le rappeler, si la loi protège, elle ne donne pas non plus de privilèges. Nous avons reçu les membres de l'association une première fois pour leur dire que leur projet ne pourrait aboutir, car les règles d'urbanisme ne le permettent pas.

J'ai, donc, au regard du PLUH, dû refuser le certificat d'urbanisme. Bien entendu, tout cela a été dit, a été dit dans une réunion où l'architecte était d'ailleurs présent lors de cet échange et d'ailleurs, qu'il l'avait parfaitement compris.

On rencontre maintenant une situation où de nouveaux dirigeants de l'association ont choisi de mobiliser d'une façon parfois un petit peu rude peut-être. Mais, je subodore ce qu'il y a un petit peu derrière. Mais il a été prévu avec mon adjoint Eddie BREVALLE de rencontrer les représentants prochainement de l'association pour leur dire, bien sûr, que le projet tel qu'il est et tel qu'il a été exposé, là où il l'est, n'est pas possible puisque là, on est une nouvelle fois, on serait une nouvelle fois hors du cadre réglementaire qui s'impose à tous. Je m'étonne aussi un petit peu de la méthode, méthode de pression, mais de pression. Je me demande si cette méthode est la méthode la plus républicaine, la plus démocratique, en publiant un certain nombre d'éléments sur les réseaux sociaux, assez surprenants parfois. Car, moi, en tant que maire de cette commune, sachez-le, vous le savez, j'entends faire appliquer les droits de chacun, bien sûr, sans aucune discrimination, ni privilège, et faire en sorte que cessent ces campagnes, certaines formes de désinformation et qui ne sont pas forcément les meilleurs garants pour conserver la qualité du socle social. Mais je le redis, nous aurons un temps d'échange avec l'association qui m'a écrit, donc, je leur ai répondu qu'on aurait ce temps d'échange et ce dont le Président, d'ailleurs présent dans la salle, sait parfaitement. Voilà. Je vous ai répondu. Le deuxième point, Madame.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Deuxième question sur le SAGE. L'avis que devait remettre la Ville concernant le SAGE sur la gestion de la nappe phréatique n'a pas été rendu puisque, M. le Maire, vous avez retiré la délibération pour ne pas voter nos amendements. Or, vous organisez une réunion publique sur le sujet de l'eau en ce mois de juin. Pourquoi ne pas vouloir débattre en Conseil municipal d'un sujet si important que vous en faites une réunion publique ?

MONSIEUR LE MAIRE

Très belle réunion publique, d'ailleurs. Vous y avez participé. Mais, pour le moins, la qualité de vos amendements, mesdames et messieurs, et de vos contributions au débat public a déjà été précisée. Christiane s'en est chargée tout à l'heure. Bon, vous doutez bien que, par respect, je ne vais pas revenir sur le sujet. D'ailleurs, dans cette réunion publique, vous avez pu vous rendre compte que les analyses que vous aviez pu faire, pour le coup, elles étaient totalement erronées.

J'ai envie de vous dire aussi qu'on ne s'improvise pas spécialiste, en regardant et en lisant sur Internet. Et c'est bien la raison pour laquelle j'ai souhaité, dans le cadre de ce débat public, de cette intervention publique, d'avoir l'expertise – et je pense que la majorité d'entre vous était présente –, d'avoir l'expertise de ce directeur d'eau du Grand Lyon qui, pendant plus d'une heure, a magistralement, magistralement animé le débat et répondu aux questions qui ont pu survenir et qui a aussi, et c'était important, en tout cas, dans l'approche, focussé notre Commune sur les éléments, en particulier sur Romanettes, sur le ferme Pitiot avec des informations de première main, des informations particulièrement précises.

Vous dire aussi qu'on a un peu le sentiment que d'une politique nationale, on déconstruit un peu des engagements, des engagements environnementaux importants et que ce n'est pas pour servir les citoyens ? Et en tant que maire, je prends toujours mes responsabilités en mobilisant tous les acteurs, tous les acteurs au service des habitants. C'est exactement ce qu'on a fait mardi soir. Et si nécessaire, si le discours, si le propos doit être reconduit, redit, je ne manquerais pas de faire une nouvelle réunion publique à laquelle les uns et les autres, bien sûr, et puis le public présent dans la salle, est largement convié. Et tout ce qui relève de ce que vous avez pu lancer, de cette forme d'amendement sur... de mémoire, on était sur le... Les Romanettes. Les Romanettes qui sont plus en exercice depuis quatre ans, dois-je le rappeler, le directeur de l'eau qui était présent l'a parfaitement expliqué pour quelle raison.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous fabulez M. le Maire, là.

MONSIEUR LE MAIRE

Pardon ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous fabulez.

MONSIEUR LE MAIRE

Je ne fabule aucunement, Monsieur. C'est exactement ce qui a été dit dans la réunion.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Alors... alors, lisez les amendements !

MONSIEUR LE MAIRE

C'est ce que vous ne saviez pas, Monsieur. Et vous...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Lisez les amendements !

MONSIEUR LE MAIRE

Alors attendez, attendez, attendez ! Vous me laissez parler puisque vous vouliez une réponse. Je vous donne une réponse.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Arrêtez de parler des Romanettes !

MONSIEUR LE MAIRE

Ah si, si, il a évoqué les Romettes... les Romanettes puisque les Romanettes sont fermés depuis quatre ans, 2021. Il y a trois secteurs qui sont fermés : il y a les Romanettes, il y a deux autres secteurs plus à l'est, il y en a un à Mions et un juste au-dessus,

MONSIEUR LILIAN MORINON

Ce n'était pas le sujet des amendements.

MONSIEUR LE MAIRE

Et puis Monsieur, qui voulait... M. MORINON qui voulait un expert sur bien des sujets, votre expertise.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Ah maintenant, vous me citez. Vous... vous citez mon expertise. Mais allez-y, M. le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Je m'excuse. Je suis de... Mais j'a... je n'allais même pas le citer, mais vous me tendez la perche, donc, permettez-moi de vous le dire !

Vous qui avez toujours un mot, toujours une position, j'ai quand même été surpris, dois-je vous le dire, que vous n'étiez pas au courant que sur la ferme Pitiot, le groupe Veolia était intervenu, ça doit faire maintenant deux mois et demi-trois mois, on ne voit que ça, cette espèce de...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous fabulez encore.

MONSIEUR LE MAIRE

Je ne fabule aucunement, Monsieur.

MONSIEUR LILIAN MORINON

J'ai eu le président de la zone industrielle au téléphone sur le sujet.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, non, non, non, non, pas du tout, pas du tout, ouais, vous êtes venus sur le tard.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Continuez à dire n'importe quoi !

MONSIEUR LE MAIRE

Vous n'étiez... Vous n'étiez même pas au courant. Vous n'étiez même pas au courant, Monsieur, qu'il y a avait une parution dans le presse le 17 juin que je n'ai pas manqué de vous rappeler.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Vous êtes incroyable, vous savez de quoi on est au courant et de quoi on n'est pas au courant.

MONSIEUR LE MAIRE

Que je n'ai pas manqué de vous rappeler. Je vous l'ai rappelé.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Quand ? Quand ? C'est quand même incroyable.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous l'ai dit l'autre soir.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Ou quel soir ?

MONSIEUR LE MAIRE

Mais Monsieur, vous n'étiez même pas au courant qu'il y avait cette zone

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Mais... mais comment vous savez ce qu'il sait ? C'est incroyable.

MONSIEUR LE MAIRE

Voilà. Ça, c'est la réalité.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Vous lisez ses... Vous lisez ses courriers ? Vous pratiquez les écoutes téléphoniques qui...

MONSIEUR LE MAIRE

C'est la réalité. Donc, mes connaissances, mais vous fabulez tout le temps, donc...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Une nouvelle fois, vous ne répondez pas à la question.

MONSIEUR LE MAIRE

Voilà. Et Ma... Et Monsieur, vous êtes intervenu publiquement dans la salle, mardi soir, à ce sujet-là, et j'ai été étonné que vous ne sachiez pas ça. Je suis désolé de devoir vous le dire.

MONSIEUR LILIAN MORINON

dites-le !

MONSIEUR LE MAIRE

Que vous ne sachiez pas cela.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Que quoi ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ça fait deux mois. Donc, vous ne vous baladez pas souvent dans cette ville.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mais vous fabulez encore ! [Rires] Vous avez un doctorat ès flute, Monsieur.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, vous ne savez pas, Monsieur, de quoi je parle, vous avez parfaitement entendu. Vous savez ce que c'est la ferme Pitiot ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mais M. le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

La ferme Pitiot, répondez-moi ! Vous savez ce que c'est ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

La ferme, oui, puisque moi, j'étais à Corbas avant vous, M. le Maire, donc, je sais très bien où c'est, oui, oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Non, Monsieur, non, non, non, je pense que vous méconnaissiez notre territoire, vous semblez le connaître, vous êtes un ancien Corbasien, mais là pour le coup, vous n'y passez pas souvent. Voilà, donc permettez-moi de vous le dire, et puis, et puis je vais en terminer.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Alain de la Fontaine.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vais en terminer. Je remercie bien sûr, suite à cette réunion, tous les coprésidents des conseils de quartier, qui nous permettent justement d'avoir une vie démocratique et participative intense, sur cette belle commune de Corbas. Voilà. Je vous remercie.

MONSIEUR LILIAN MORINON

En refusant le débat sur l'eau au Conseil municipal. Donc, vous vous êtes engagé à communiquer ?

MONSIEUR LE MAIRE

Le débat que vous voulez engager, il était sur des bases totalement erronées.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et alors ?

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y avait pas de débat à avoir.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Vous pouviez voter comme nos amendements.

MONSIEUR LE MAIRE

Le débat, il était public et on l'a eu, tout ça.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Le message, vous l'avez retiré.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Vous pouviez voter contre nos amendements. Vous pouviez voter contre nos amendements, vous avez toujours voté contre nos amendements et vous pouviez maintenir la délibération. Vous n'avez pas maintenu la délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame, je vous ai répondu. Vous m'avez posé une question, je vous ai répondu.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Vous n'avez pas répondu à la question. Pourquoi avez-vous retiré la délibération ?

MONSIEUR LE MAIRE

Vous en faites ce que vous en voulez, mais je vous ai répondu.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Vous n'avez pas répondu.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame, Madame, les choses étaient claires. Elles ont été dites. Elles ont été précisées. Et moi, j'ai simplement dit, M. MORINON le prend mal, mais c'est son droit, mais néanmoins, sa méconnaissance m'a grandement interpellé l'autre soir.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

C'est votre jugement, mais vous avez retiré une délibération alors que vous pouviez voter tout simplement contre nos amendements, comme vous avez l'habitude de le faire.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. On va passer au PUP. Madame, vous aviez une question, me semble-t-il, sur le PUP.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Donc, passons au PUP ! Donc, le PUP qui faisait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif a été validé. Le tribunal jugeant qu'il ne pouvait être contesté qu'au niveau de la Métropole, dont les délais de contestation étaient expirés.

Le premier permis de construire du promoteur, qui était aussi contesté, a partiellement été annulé, imposant une nouvelle instruction. Or, vous avez signé un marché public en 2024 pour l'extension de l'école Jacques Prévert, incluant la création d'un restaurant scolaire pour un budget total de 2 323 944,16 €. Pouvez-vous, donc, maintenant toujours préciser l'objet de ce PUP alors que le chantier de l'école Jacques Prévert est en cours d'exécution, en focalisant sur les montants alloués à la création du restaurant scolaire et celle des nouvelles classes ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je vais laisser Eddie BREVALLE vous répondre.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et excusez-moi, je n'avais pas terminé. Par ailleurs, quel est le budget prévu par place de classe et par place de restauration ?

MONSIEUR LE MAIRE

Eddie.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

J'ai déjà commencé par revenir un peu sur du juste et du factuel. Petit point de rappel concernant, donc, ce PUP, puisque c'est vous qui m'y amenez à en parler. Je dirais simplement que, par rapport à vos propos, le PUP ne faisait pas l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif, non, mais deux recours ont été déposés. Deux recours déposés par les conjoints MORINON, M. Lilian MORINON et Mme Adeline MORINON. Un contre la prévention métropolitaine...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous n'êtes pas obligé de citer, c'était fait en tant que citoyen, M. BREVALLE.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

... et un sur la délibération municipale, ainsi que sur le périmètre du projet dans sa globalité. En effet, en date du 15 mai 2025, le tribunal administratif a donc pris la décision de rejeter des deux requêtes déposées à l'encontre du PUP et, donc ainsi valider ce PUP.

Pour revenir sur vos interventions, on n'arrête pas d'en débattre à chaque Conseil municipal, donc, comme je sais que ces questions sont systématiquement posées, vous aviez annoncé que vous allez les poser ce soir. Je vous en... Moi, donc, je vous invite, moi, à relire ce qui a pu être dit sur les précédents mois et les précédents conseils municipal. Je rappelle que notre obligation de transparence d'ailleurs été reconnue par la CADA. Et ça, vous le dites pas, mais moi, je le dis, reconnue par la CADA sur la question du PUP.

C'est, en effet, ce soir pour moi l'occasion de dire, devant les Corbasiens, que vous, M. ERACLAS, en tant que conseiller, avez eu l'indécence de ce service du droit de communication attribué aux citoyens pour demander des informations confidentielles sur un dossier juridictionnel du PUP introduit par M. MORINON et ses intérêts personnels. La CADA a bien évidemment refusé cette communication.

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est de la diffamation, Monsieur. M. BREVALLE, c'est de la diffamation. Le PUP, il n'y a aucun intérêt personnel.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Le document du litige, en vertu du secret professionnel des avocats. Mais la CADA a par la même occasion reconnu que tous les éléments relatifs au PUP ont bien été communiqués.

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est faux. C'est faux.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

C'est archifaux.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Ainsi, non seulement vous avez perdu ces procès, mais en plus, M. ERACLAS, vous avez été débouté par la CADA de cette demande d'informations complémentaires. La communication des informations aux élus préalables à leur vote a été parfaitement respectée. Je vous demande, donc, ce soir, si ce n'est par décence, au moins par respect, pour les institutions, à vous en tenir aux réponses qui vous ont déjà été apportées, même si ces décisions juridiques, ce soir, vous déplaisent.

Je crois enfin utile d'ajouter que la CADA a enjoint M., et ça, je cite, « faire preuve de modération dans l'exercice du droit d'accès prévu par le livre 3 du Code des relations entre le public et l'administration ». Merci à vous, donc, de bien vouloir vous abstenir de manipuler les institutions qui ont remarqué maintenant votre petit jeu.

MONSIEUR LE MAIRE

Question suivante, recouvrement de frais

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et donc, quelle est la réponse à la question du budget prévu par place dans les classes et par... enfin par place dans les classes et par place de restauration ? Je l'ai posée. Je l'ai déjà posée. On attend la réponse. Ça fait trois fois qu'on a posé la question.

MONSIEUR LE MAIRE

On a eu une réponse qui était, en fait, une...

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Vous avez eu les informations et les détails de cette délibération.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

À part nous dire, à nous faire de la diffamation, vous ne répondez pas à notre question. C'est une question de budget hein, c'est des chiffres, voilà, c'est tout.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Ça a déjà été débattu dans une précédente délibération.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Et donc, les Corbasiens présents ce soir n'ont pas le droit de le savoir.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Aujourd'hui, les délibérations sont toujours consultables.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Les délibérations ne répondent pas à la question précise qu'on pose. Mais on notera que vous ne répondez pas aux questions.

Question suivante, le promoteur immobilier Marignan, qui prévoit la construction d'un complexe d'immeubles de cinq niveaux en proximité d'habitations individuelles et comprenant un parking souterrain sur deux niveaux de profondeur pour 160 véhicules avenue du 8 mai 1945, a installé pendant plusieurs mois un affichage sur le domaine public. Lors du dernier Conseil, vous nous avez renvoyés vers la Métropole pour ce sujet, ce que nous avons fait.

Celle-ci nous indique, concernant l'application de la TLPE, cette taxe est communale et facultative. C'est le Conseil municipal qui délibère s'il souhaite appliquer cette taxe. Dans le cas où l'application de la TLPE a été délibérée, elle s'appliquera au dispositif temporaire le temps de son installation. La société Marignan devant déclarer le dispositif à la Ville, la Commune a-t-elle délibéré sur une TLPE ? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser le montant effectivement recouvré par la Ville au titre de la taxe de la TLPE, la taxe locale sur la publicité pour cet affichage ? Si aucune taxe n'a été perçue, pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles ce promoteur aurait été exonéré de cette obligation, alors même que d'autres acteurs économiques locaux y sont soumis ? Et si aucune TLPE n'est en place à ce jour, comptez-vous en créer une ?

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

C'est de l'argent public. Évidemment, c'est de l'argent qui rentre dans les caisses de la Ville. Donc, oui, c'est passionnant, oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Ouais, M. ERACLAS. C'est de l'argent public.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

On va en parler de l'argent public.

MONSIEUR LE MAIRE

Allez-y !

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Moi, je vais clarifier, donc, un peu, ces... cette intervention, car dans vos propos, il y a deux sujets, dans votre préoccupation récurrente. D'une part, il y a la question de la conformité au règlement de l'affichage et son instruction au regard du droit de l'environnement, qui relève bien – et ça, je le confirme – du Grand Lyon. C'est une mission du Grand Lyon.

Puis d'autre part, il y a un second sujet, qui est la taxe, qui, oui, elle, relève de la Ville. Cet acte est sis à Corbas et s'applique aux panneaux publicitaires, puisque c'est ce qui a été voté dans une délibération, et ce, depuis 2009. Or, le panneau de Marignan, aujourd'hui, n'est pas un panneau publicitaire.

Le panneau Marignan, reconnu par la Métropole, est une préenseigne. La Commune a, donc, en effet, choisi de ne pas entrer dans les préenseignes et les enseignes, dans le champ de cette taxe sur la TLPE, car sinon, tous les commerçants de Corbas, y seraient dès lors soumis. Maintenant, si vous voulez qu'on taxe les commerçants de Corbas, à vous d'assumer.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Ce n'est pas la question.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Si, parce que c'est... vous me proposez aujourd'hui de taxer les préenseignes, je suis désolé. Entretemps, Marignan – je tiens à le rappeler – a déplacé cette préenseigne qui ne se trouve plus, aujourd'hui, sur le domaine public. Et cette enseigne, donc, a été déplacée le 7 février 2025. Donc, depuis le 7 février 2025, vous vous réveillez qu'aujourd'hui, et n'entre plus dans le champ de la taxation. D'accord ? Mais, votre intervention, pour moi, ce soir, franchement, c'est une brique qui cache une forêt, une brindille, pardon, qui cache la forêt. Vous vous souciez d'intérêts financiers pour la Ville de Corbas. Ça, je vous en remercie. Mais je tiens à rappeler, quand même, que par le procès que vous avez perdu contre le PUP, vous avez empêché la Commune de Corbas de pouvoir bénéficier...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

C'est qui, « vous » ? Le procès que vous... C'est qui « vous » ?

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

M. MORINON, par son intervention...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Quel élu ? Quel élu ? Quel élu ? C'est qui « vous » ? Précisez !

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

... a empêché la Ville d'avoir une subvention de près de 900 000 €. Ce qui devrait, ce soir, plus vous obséder que les 90 € qu'on aurait pu éventuellement récupérer par une préenseigne.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Et donc, les Corbasiens n'ont pas le droit, quand il y a un immeuble qui se construit au bout de leur jardin, de faire un recours en... en justice, comme n'importe quel Corbasien ? Ça a duré 15 ans, en haut de la rue. On vous l'a dit au moment du PUP, que vous aviez mis cette... permis de construire.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais Monsieur, ce n'est pas n'importe quel Corbasien, c'est M. MORINON, élu, élu propriétaire.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et alors, M. MORINON, il n'a pas de droit comme les autres ?

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Et un élu, ce n'est pas un Corbasien ?

MONSIEUR LE MAIRE

Propriétaire et vendeur, il y en a qu'un.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

C'est un sous-corbasien, M. MORINON ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Diffamation encore, M. le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Ouais, mais encore, encore Monsieur. Il n'y a pas de diffamation. On dit que la réalité, ce soir.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous diffamez. Et vous diffamez. Vous diffamez.

MONSIEUR LE MAIRE

Dois-je vous rappeler, pour la énième fois, puisque vous travestissez le process...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Rappelez, rappelez, rappelez, rappelez !

MONSIEUR LE MAIRE

... la réalité des choses parce que c'est sûr, M. MORINON et M. ERACLAS, et pour le coup, votre groupe. D'un côté, on ne peut pas dire, ah ben, ils construisent, ils construisent. Puis, d'un autre côté, voir son nom apparaître, en ayant vendu des terrains familiaux.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Diffamation. Je n'ai rien vendu, M. le Maire. Diffamation !

MONSIEUR LE MAIRE

Vous n'avez pas vendu de terrains familiaux, Monsieur ? Oui, la famille, la famille, votre père.

Madame CHRISTIANE PUTHOD

Si ce n'est lui c'est donc son frère

MONSIEUR LILIAN MORINON

Diffamation.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Alors vous, vous êtes responsable de toute votre famille, M. le Maire, de votre sœur, de votre père, de votre mère.

MONSIEUR LE MAIRE

Et donc... à un moment donné, faire le grand écart... faire le grand écart comme vous le faites, Monsieur.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Même nom, vous êtes responsable de tout le monde. C'est la diffamation, de la diffamation.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a de l'incompréhension chez tout le monde.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Toute la famille n'en fait qu'un.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais ça, vous ne vous citez jamais.

MONSIEUR LILIAN MORINON

En tout cas, on se reverra au tribunal.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous ne vous citez jamais.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On se reverra au tribunal.

MONSIEUR LE MAIRE

Avec plaisir. Voilà, si... si la formule, on veut la retenir, mais c'est un peu limite quand même.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Rappelez la formule, Monsieur...

MONSIEUR LE MAIRE

Moi, j'ai... j'ai des informations sur le sujet, Monsieur.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Alain, Alain de la Fontaine,

MONSIEUR LE MAIRE

Et vous le savez bien. Et vous le savez bien. Et vous n'aviez pas la même candeur il y a quelques jours au tribunal, je dois vous le dire.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On se reverra, M. le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Il n'y a pas de problème. Aucun problème là-dessus. Vous le faites depuis des années, ça devient difficile à tenir. L'élastique, il risque de péter. Je vous le dis. Allez, on va avancer. Et donc, pour avancer, il y a des interventions. Et donc, je vais laisser la parole à l'opposition.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Non, non, il y a encore une question. Il y a une question sur le patrimoine corbasien.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah oui, pardon. Excusez-moi !

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Voilà. Donc, M. le Maire, nous vous avons alerté sur la protection du patrimoine corbasien par une première lettre, le 13 mars. Puis, n'ayant pas eu de réponse, nous vous avons de nouveau sollicités le 27 avril. Ce dernier courrier est également resté sans réponse. Ce qui nous oblige, donc, à poser notre question au sein du Conseil. Nous vous avons alertés sur les dommages que peuvent infliger les chantiers des constructions d'immeubles et de parkings souterrains, sur les fragiles bâtis en pisé présents sur la Commune et identifiés par le PLUH comme éléments bâtis patrimoniaux et mis en valeur par l'Association locale des Mémoires corbasiennes.

Dans ces courriers, nous vous invitons à prendre des mesures de protection, car il existe des techniques en lieu et place des méthodes de construction générant des vibrations destructrices comme cela a été le

cas jusqu'à présent avec l'utilisation du vibrofonçage.

Donc, question, M. le Maire, nous attendons votre réponse depuis plus de 3 mois. Les habitants ne comprennent pas votre silence. Quand allez-vous prendre des mesures ?

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, je soumets une réponse et ce sera celle apportée par mon ami Eddie BREVALLE.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Alors moi, je vais simplement vous dire que... et vous préciser qu'aujourd'hui, la Commune n'a pas pour objet d'entretenir du patrimoine privé, donc les maisons d'habitants de notre territoire, mais je les invite, s'ils constatent des désordres sur leur bâti...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Entretenir, mais il détruit là. On parle de détruire, pas d'entretenir.

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Détruit, détruit, il s'est détruit tout seul le bâtiment. Je tiens à le rappeler quand même. On n'a pas eu besoin d'intervenir sur un bâtiment qui s'est écroulé de lui-même. Il a même fallu qu'on fasse le nécessaire pour aller jusqu'au bout de la... de cette démolition par mesure de sécurité. Alors maintenant, si vous préférez qu'on laisse des bâtiments dangereux en l'état, je vous en remercie. Bravo pour les Corbasiens.

Moi, maintenant, je ne vous ai pas coupée durant toute la soirée sur vos interventions. Moi, je vous demanderai une chose, c'est la politesse. Je crois que vous ne connaissez pas. Je pense qu'il y a encore des formations à prendre. Moi, je vous propose de prendre une formation sur la politesse, le respect et l'écoute des uns et des autres parce que je pense que ça, vous avez encore beaucoup à apprendre.

MONSIEUR LE MAIRE

Vas-y !

MONSIEUR EDDIE BREVALLE

Alors, si en effet, des gens, je dirais, marquent des désordres sur leur bâti, je tiens à rappeler qu'ils ont... il faut solliciter les assurances, car c'est ces assurances qui mandateront un expert comme n'importe quel habitant, donc, pour faire des constats et mettre en œuvre, si besoin est, des dispositions.

Je tiens quand même à rappeler que M. TALBOT, bien que vous... comme vous dites toujours que la municipalité ne fait rien sur le... le patrimoine, je tiens à vous rappeler quand même que M. TALBOT, lors de son premier mandat, avait pris soin de conserver la mairie de 1860 comme témoin d'un bâti collectif qui, à l'époque, avait été demandé par l'association Mémoires corbasiennes. Je profite, donc, de cette occasion pour saluer le travail de Mme Danielle COSTE qui, avec nous et les conseils de quartier, ont contribué à la mise en valeur du patrimoine collectif et de ce patrimoine. Et je veux, bien sûr, donner d'autres et quelques exemples, ceux qui se sont produits ces dernières semaines, vous parliez du mûrier à soie mis à l'honneur avec le collège, mais également de la fresque peinte par les enfants et le directeur de l'école d'arts plastiques sur le mur de l'école Marie Curie.

En conclusion, permettez-moi de vous dire : « Je suis désolé, mais nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous concernant la gestion du patrimoine de Corbas. »

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, y a-t-il des interventions ?

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Aucune mesure prise, donc, pour protéger les maisons.

MONSIEUR LE MAIRE

Madame, Madame, si vous voulez intervenir, si c'est vous ou quelqu'un d'autre, je ne sais qui.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Bonsoir. Une intervention en trois points. La première des choses, je voulais revenir sur le vote sur la sécurité des femmes, à Safe Place for Women, Mme PUTHOD, que vous avez qualifié de non sans mal, je vous rappelle de même que nous avons voté pour cette délibération. Vous vous étiez engagée à le faire tout en votant contre. Donc, c'est rigolo nos amendements, mais vous votez contre. Et ce soir, vous avez parlé de la qualité de nos amendements. Vous revenez dessus sans jamais les lire. Vous les interprétez, vous ne les débattiez pas, mais vous ne les lisez pas. Et après, vous les interprétez en donnant un certain nombre de faussetés et de mensonges. Ça me rappelle notre po... Qu'est-ce que... Qu'est-ce que...

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous laisse terminer l'intervention.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Juste... juste il y a deux minutes, vous nous avez dit quoi ? La politesse, il ne fallait pas intervenir, c'est ça, Mme PUTHOD ?

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, avancez, je vous laisse la parole, donc...

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Ça me rappelle notre proposition de nommer... Vous vous souvenez de cet amendement-là, cette proposition de nommer la maison médicale d'un nom de femme ? C'est un amendement que vous aviez refusé à l'époque, par clivage politique. Tous les amendements, vous avez toujours voté contre par clivage politique. Même le Progrès en avait fait les choux gras. Il ne faudrait surtout pas dire que l'opposition a de bonnes idées et voter pour en séance. Donc, notre idée était une bonne idée. Vous ne l'avez pas avoué, ça vous fait trop mal, mais on a fait bouger les lignes et on en est bien contents.

Une vingtaine d'élèves, autre sujet, l'aide aux devoirs. Mme BABE, vous ne pouvez pas dire que l'aide aux devoirs est à Corbas. C'est un mensonge. Même Mme KACI, ici même, disait qu'il n'y avait pas d'aide aux devoirs à Corbas. Vous avez parlé de l'opération Coup de Pouce. Dites aux Corbasiens combien d'élèves ça concerne, une vingtaine d'élèves sur une classe dans une école. Vous avez encore plus mis d'écart entre l'école Prévert, Curie et Jaurès avec ce dispositif. Alors c'est en test à partir de septembre, mais c'est dans une classe et ce n'est pas reconductible.

Donc, arrêtez de dire que c'est de l'aide aux devoirs. En plus, ce n'est pas de l'aide aux devoirs, c'est pour accompagner des familles. Donc, vous avez menti encore ce soir aux Corbasiens.

Rappelons aussi qu'en début de mandat, c'est vous et votre majorité qui avez retiré les professeurs qui

de... faisaient des aides aux devoirs...

MADAME DOMINIQUE BABE

Pas du tout.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

... que vous avez refusé de continuer à les payer avec des vrais pédagogues et des vrais professionnels qui faisaient de l'accompagnement.

MADAME DOMINIQUE BABE

Comment ? Non, non, mais là, M. ERACLAS...

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Madame, vous venez avec nous à la formation pour interrompre ? Sinon, je vais vous parler, donc, de démocratie, pas seulement de démocratie participative que nous soutenons lorsqu'elle est sincère, bien menée et non instrumentalisée à des fins électoralistes mais de démocratie tout court. Je vais essayer de rappeler un principe fondamental de notre République, l'article L21-21-13 du CGCT, le Code général des collectivités territoriales, il est clair. Il indique que tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Commune qui font l'objet d'une délibération. C'est un droit, pas une faveur. Et pourtant, les promesses de transparence faites dans cette Assemblée sont restées, souvent restées, des promesses.

Dans les faits, ce droit est trop souvent bafoué. Dans la réalité, quelques exemples. Souvenez-vous, vous brandissez au sein de votre majorité des courriers et des délibérations, je les ai ici sauf que, pas de bol, ce n'était pas les bons, cf. l'épisode de M. RIVOIRE qui s'était excusé en toute franchise, et je tiens à le remercier. Lors du dernier CM, Mme GIROMAGNY, qui nous tend encore un rapport en disant : « Je l'ai ici, je vous le donnerai. » On n'en a pas vu la couleur. M. MAILLET, vous êtes revenu sur votre mail. Effectivement, je vous ai pris au mot. Lors du dernier, je vous ai dit : « Vous pouvez... je vous donnerai les informations. » Donc, je vous ai pris au mot. Et vous m'avez répondu. Alors, qu'est-ce que vous m'avez répondu, M. MAILLET ? C'est ça qui est intéressant. « Je pourrai, donc, en... lors du dernier Conseil municipal, je pourrai vous donner les éléments dans la mesure de la confidentialité, mais croyez-moi sur parole, on est vraiment les mieux-disants et de loin ». La démocratie, ça ne fonctionne pas sur du « croyez-moi sur parole ». Alors, je vous ai pris au mot. Comme je le disais, j'ai demandé les infos. Et là, et là, surprise, réponse de M. MAILLET : « À notre proposition s'appuie sur un benchmark d'une quinzaine de villes de métropole, de toute obédience politique partagée entre directions RH de ces villes et ne peuvent être divulguées telles quelles en place publique », en place publique. Mais qu'est-ce que ça veut dire, M. MALTRAIT, en place publique ? Partager une information avec des élus... Pardon, MAILLET, excusez-moi, M. MALTRAIT.

M. MAILLET, qu'est-ce que ça veut dire « en place publique » ? Partager une information avec des élus d'opposition, ce n'est pas la rendre publique. C'est simplement respecter la loi, car même si vous ne voulez pas l'entendre, il n'y a pas deux catégories d'élus, Mme PUTHOD. Et il n'y a pas... ou M. MALTRAIT, il n'y a pas des demis élus et « semi loosers », M. MALTRAIT, comme vous nous aviez qualifiés. Il n'y a pas les élus de deuxième zone. Il n'y a pas les élus non-référents. Non, non, ça ne marche pas comme ça, la démocratie. Monsieur... Monsieur...

MONSIEUR LE MAIRE

Éric, Éric !

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Est-ce que je peux ne pas être interrompu ? Sinon, on ira ensemble en formation, Monsieur.

MONSIEUR LE MAIRE

D'accord, d'accord. Laisse-le... Laisse-le parler, il a envie de parler. Laisse-le parler !

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Oui, je ne suis pas encore référent. Alors votre attitude nous oblige à saisir la préfecture et la CADA et vous avez raison, pour faire valoir nos droits. À cause de vous, à cause de votre refus de transparence démocratique, vous engorgez les entités étatiques qui ont autre chose à faire que de compenser l'attitude des majorités comme la vôtre qui se refusent à communiquer de façon transparente à tous les élus et Corbasiens.

Bilan, bilan de ce mandat : la préfecture nous a donné raison. Rappel à l'ordre par deux fois sur les droits des élus locaux d'opposition et rappel sur les insultes proférées à notre encontre sur les réseaux sociaux par des personnes travaillant directement avec vous, M. le Maire.

La CADA, Commission d'accès aux documents administratifs, nous donne raison, 4 juillet 2024, avis positif, vous devez nous transmettre les comptes rendus des comités mixtes paritaires. On n'a rien reçu depuis plus d'un an.

Manifestement, il y a des sujets avec le personnel et les agents de la Ville que vous voulez garder pour vous. 19 février 2025, avis positif pour avoir les modalités de fonctionnement du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), on en a parlé, là aussi, rien, pas de nouvelles, peut-être parce que ça n'existait pas à l'époque, parce qu'il n'y en avait pas eu encore d'organisé. 10 février 2025, c'était tout récent et je vous l'ai dit au mois de mars dernier que vous avez eu des avis, je ne les ai toujours pas reçus. 10 février 2025, avis positif pour avoir l'organigramme détaillé. L'organigramme détaillé de la Ville, sans rigoler, mais qu'est-ce que vous cachez ? Pof, on ne l'a pas reçu.

27 mars 2025, le fameux, que vous n'avez manifestement pas lu, je vais reprendre, je vais vous prendre le conseil de M. MALTRAIT et vous l'envoyer, M. BREVALLE, avis favorable pour avoir les documents administratifs du litige. On attend, c'est écrit dedans, je le communiquerai sur le réseau si vous ne l'avez pas vu, mais c'est écrit dedans, Monsieur. Avis favorable, avis favorable dans le même doc, pour avoir les études d'impact environnemental réalisées dans le cadre du PUP, les études d'impact environnemental. On ne demande pas la lune. On est des Corbasiens. Les Corbasiens, ils ont le droit de le savoir. On ne l'a pas. Le projet urbain partenarial dont il est question est désormais adopté et met un avis favorable à la communication des documents visés. C'est écrit dedans. Quand vous dites que... que j'ai été retoqué, c'est complètement faux, vous n'avez pas lu.

Je vous le donnerai le truc, et moi, je vous le donnerai pour le vrai. Avis favorable, dernier point, avis favorable pour avoir les résultats des enquêtes publiques. Enquêtes publiques, elles sont publiques, ça, ça porte le nom et on ne les a pas.

Alors maintenant, ça vous pèse. Manifestement ça vous emmerde de nous communiquer ces infos. Ça vous pèse tellement que vous avez osé indiquer aux services étatiques que notre demande était abusive, c'est ce que vous avez dit. Vous osez tout, vous osez tout. Pour ne pas nous filer les documents, vous osez tout. Et par là, pas de bol, et là vous avez encore menti, M. BREVALLE, pardon de vous le dire, la CADA, là encore, nous a do... vous a retoqués. Je cite, en l'espèce : « Il ne lui est pas apparu, compte tenu de la nature des documents demandés, du destinataire de la demande et des éléments portés à sa connaissance, que cette demande présentait un caractère abusif. Il ne lui est pas apparu. » Vous avez dit n'importe quoi, ce soir, pardon de vous le dire, mais vous avez dit n'importe quoi.

Donc, nos demandes sont légitimes, M. le Maire. Et oui, on continuera à faire respecter le droit, ne vous en déplaise. Ce que nous réclamons, ce n'est pas un privilège, c'est le minimum que requiert le bon

fonctionnement d'une démocratie locale, digne de ce nom, le droit d'être informé, pas plus, pas moins, pour pouvoir débattre, quand on ne retire pas les délibérations, pour pouvoir décider, en toute connaissance de cause, pour pouvoir aussi informer le public, qui est ici ce soir, ne pas leur dire d'aller voir la délib, ça, ça marche pas. Pourquoi ce mépris pour les Corbasiens que nous sommes et nous représentons ? Qu'avez-vous à cacher ?

MONSIEUR LE MAIRE :

Rien

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Merci. Alors, dans ce cas-là, donnez-nous les documents !

MONSIEUR LE MAIRE

Attendez, s'il vous plaît ! Bon, finalement, vous ne devez pas être franchement convaincant, parce que si on ne vous les donne pas, il y a peut-être des raisons. Et puis... Et puis permettez-moi de vous redire.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Parce qu'on n'a pas le budget. On n'a pas le budget pour aller au tribunal administratif. Nous, on n'est pas couverts par les frais, c'est notre argent à nous.

MONSIEUR LE MAIRE

Je crois enfin utile d'ajouter que la CADA a enjoint M. ERACLAS, je le cite, de faire preuve de modération dans l'exercice du droit d'accès prévu par le livre 3 du Code des relations entre le public et l'administration. Alors, je ferai une recherche quand même.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Il n'en tient qu'à vous.

MONSIEUR LE MAIRE

Attendez, laissez-moi parler ! Je vous ai laissé... laissé parler. J'ai... j'étais allé regarder un petit peu la CADA et le nombre d'interventions à la CADA, elle couvre toute la France.

MME BABE :

C'est quoi la CADA ?

MONSIEUR LE MAIRE

La CADA, c'est les documents administratifs. Voilà. C'est la Commission d'accès aux documents administratifs littéralement. 68 millions d'habitants, je l'ai dit, 34 880 communes, et finalement, les demandes nationales à la CADA, c'est l'épaisseur du trait, mais je pense que la seule commune de Corbas, avec les démarches obsessionnelles que M. ERACLAS peut avoir, on va peut-être bien représenter, vous parliez de 42 % tout à l'heure, mais je pense qu'au niveau national, la Commune de CADA... la Commune de Corbas, sous l'effet des demandes intempestives et plus que récurrentes, elle doit en avoir un peu marre des doléances de M. ERACLAS parce qu'on doit bien représenter bientôt sur un pays de 68 millions toutes ces demandes à la CADA, Commune de Corbas...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Et vous en êtes fier...

MONSIEUR LE MAIRE

Je pense que... la Ville de Corbas, l'opposition à Corbas doit représenter 50 de ces...

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

... que vous êtes le seul Maire au final, vous êtes le seul Maire qui ne transmet pas les documents.

MONSIEUR LE MAIRE

... 50 % de ces réclamations.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Vous en... Bravo, si vous en êtes fier, de ça, que c'est à Corbas qu'on n'a pas les documents.

MONSIEUR LE MAIRE

Mais voilà. Donc, ça, c'est votre réalité. Il y a quelque chose d'obsessionnel chez vous, à la limite, je vous donne la parole, c'est très bien, vous la prenez, on discute à la réunion des présidents, mais à entendre ce que vous nous dites, je me dis finalement, c'est du copier-coller, du réchauffer, d'une fois sur l'autre, de conseils municipaux aux conseils municipaux. Il faut peut-être avancer un petit peu sur le sujet, Monsieur.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Ça fait six ans que ça dure. Ça fait six ans que ça dure. Ça fait six ans qu'on vous demande des documents.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Qu'est-ce que vous cachez ?

MONSIEUR le Maire

RIEN

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Que cachez-vous ? Que cachez-vous ?

MONSIEUR LE MAIRE

Allez, j'irai pas plus loin. Je n'irai pas plus loin.

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Ça fait six ans qu'on vous demande des documents. Ça fait six ans.

MONSIEUR LE MAIRE

La soirée est longue. Il y a une intervention qui va être faite et il me semble que c'est Thierry HAON qui va nous la faire. Thierry.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Ah, on va parler de TRUMP.

MONSIEUR LE MAIRE

Vous l'attendiez. Vous l'avez, Thierry.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

Ah ouais, allez, on parle de TRUMP.

[Brouhaha]

MONSIEUR THIERRY HAON

Bon, s'il vous plaît, un peu de respect, voilà. Bon, merci, merci ? M. le Maire. Alors je précise que l'intervention que je vais faire, je le fais au nom de toute la majorité municipale.

M. le Maire, chers collègues, le 18 septembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait par 124 voix, dont celle de la France, une résolution concernant la fin de l'occupation et de la colonisation israélienne de la Palestine. [Brouhaha] Le respect, ce n'est pas votre fort. La Cour Internationale de Justice rappelle que la colonisation est un crime de guerre et qu'Israël doit y mettre fin dans un délai d'un an, soit le 18 septembre 2025.

Elle réaffirme le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et son droit à un État indépendant et souverain. Alors que se déroule sous nos yeux un génocide tel qu'il est défini par les accords internationaux de Genève, situation largement documentée par Amnesty International, nous, élus de la majorité, nous demandons que les droits internationaux et humains soient respectés.

Ces valeurs démocratiques et républicaines sont essentielles et sont rappelées dans nos commémorations célébrant l'esprit de résistance à l'oppression qu'a connue la France dans les pires épisodes de son histoire. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat et la reconnaissance par le gouvernement français d'un État palestinien.

MONSIEUR LILIAN MORINON

M. le Maire, je voudrais quand même signaler que l'intervention de M. HAON n'est pas conforme au règlement intérieur qui empêche les vœux qui n'ont pas lieu...

MONSIEUR LE MAIRE

Ah, ce n'est pas un vœu. C'est une intervention.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous avez demandé...

MONSIEUR LE MAIRE

Merci de vous être trompé. Vous tombez dans le piège. C'était simplement une intervention.

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est un vœu déguisé.

MONSIEUR LE MAIRE

Révissez vos classiques, M. MORINON !

MONSIEUR LILIAN MORINON

Les vœux ne doivent concerner que la commune de Corbas, M. HAON.

MONSIEUR LE MAIRE

S'il vous plaît, voilà, ce n'était pas un vœu, c'était simplement une intervention. Allez, je vais laisser la parole à Laurence MOULIN qui va nous dire un petit mot pour conclure.

MADAME LAURENCE MOULIN

Mais on va juste... juste finir par...

MONSIEUR LE MAIRE

Une information.

MADAME LAURENCE MOULIN

... une information pour finir sur une petite note musicale. Il paraît que ça adoucit les mœurs. Je ne sais pas si ça va adoucir parce que c'était un petit peu tendu.

Juste vous annoncer, du coup, le nouvel événement qu'on met en place au mois de juillet, donc, le concert qui aura lieu le 9 juillet, un concert musiques du monde avec deux groupes ambiances plutôt sud-américaines sur le site de Bourlione, dans le parc Bourlione. Voilà, c'est une première.

Nous aurons le concert le 9 juillet de 19h00 à 22h30. Et j'espère, vous y rencontrer et qu'on soit nombreux à ce concert. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Laurence. Et avant de lever cette séance, je voulais simplement constater une chose, c'est qu'on a débattu, parfois avec un peu d'enthousiasme, mais que néanmoins, on avait 19 délibérations. Il y en a 18 qui sont passées à l'unanimité et une portée par la majorité qui a fait le sujet simplement d'abstention des collègues de l'opposition. Mais voilà. Donc, sur les grands...

MONSIEUR BENOIT ERACLAS

Parce que c'est une opposition constructive. C'est une opposition constructive parce que c'est une opposition constructive.

MONSIEUR LE MAIRE

On est ensemble. Merci, messieurs, dames. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et surtout un bel été. Merci.

MADAME SANDRA GAUSSUIN-PISKULA

De très mauvaise foi.

DUARTE HENNES

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'D' and 'H' that are interconnected, with a long horizontal stroke extending to the right.

Sandra GAUSSUIN-PISKULA

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'S' and 'G' that are interconnected, with a long horizontal stroke extending to the right.

